

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 06085 Numéro SIREN : 487 739 963 Nom ou dénomination : Spirica

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2020 sous le numéro de dépôt 57203

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 06-08-2020

N° DE DEPOT : 057203

N° GESTION : 2007B06085

N° SIREN : 487739963

DENOMINATION : Spirica

ADRESSE : 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris

MILLESIME : 2019

Certifié conforme
à l'original

D. Luy

Spirica

**ETATS FINANCIERS
ANNUELS**

EXERCICE 2019

SOMMAIRE

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS	4
1.1 Faits marquants	4
1.2 Activité commerciale	4
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	5
2.1 Principes généraux	5
2.2 Changement comptable	5
2.3 Règles d'évaluation sur les postes du bilan	5
2.3.1 Actifs incorporels	5
2.3.2 Placements	6
2.3.3 Instruments Financiers à Terme	7
2.3.4 Immobilisations corporelles	7
2.3.5 Provisions techniques	7
2.3.6 Opérations de réassurance	8
2.3.7 Créances et dettes	9
2.3.8 Comptes de régularisation	9
2.3.9 Engagements de retraite	9
2.4 Règles d'évaluation sur les postes du compte de résultat	9
2.4.1 Primes	9
2.4.2 Sinistres	9
2.4.3 Produits et charges des placements	9
2.4.4 Allocation des produits financiers	10
2.4.5 Règles d'imputation des frais généraux par destination	10
3. EVENEMENTS POST CLOTURE	11
4. INFORMATIONS SUR LE BILAN	11
4.1 Mouvements sur les actifs incorporels	11
4.2 Mouvements sur les placements	12
4.2.1 Terrains et constructions	12
4.2.2 Entreprises liées et participations	12
4.2.3 Autres placements	14
4.2.4 Etat récapitulatif des placements	15
4.2.5 Instruments financiers à terme	16
4.3 Tableau des filiales et participations	18
4.4 Opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	17
4.4.1 Actifs et passifs se rapportant aux entreprises liées et aux participations	17
4.4.2 Engagements hors bilan relatifs aux entreprises liées et aux participations	17
4.5 Renseignements concernant les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable	17
4.6 Comptes de régularisation actif et passif	18
4.7 Etat des créances et dettes	18
4.8 Fonds propres et quasi-fonds propres	20
4.8.1 Tableau de variation des capitaux propres	20
4.8.2 Composition du capital social	20
4.8.3 Composition de l'actionariat	20
4.8.4 Emprunt subordonné	21
4.9 Provisions techniques non-vie	21
4.9.1 Provisions pour risques en cours et provisions de recours	21
4.9.2 Evolution au cours des 3 derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision brute pour sinistres à payer	21
4.10 Provision pour risques et charges	22
4.11 Divers engagements hors bilan	22
5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	23
5.1 Résultat technique par catégorie Vie	23
5.2 Résultat technique par catégorie Non Vie	23
5.3 Ventilation des primes brutes et des commissions	23
5.3.1 Primes brutes émises	23
5.3.2 Commissions afférentes à l'assurance directe	23
5.3.3 Mouvements de portefeuille	23
5.4 Produits et charges des placements	23
5.5 Variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)	24
5.6 Participation des assurés	24
5.7 Charges de personnel	24

5.8	Produits et charges exceptionnelles	25
5.9	Autres produits et charges non techniques	25
5.10	Impôts sur les bénéfices	25
5.10.1	Analyse de la charge d'impôts	25
5.10.2	Informations sur la situation fiscale différée	26
5.10.3	Intégration fiscale	26
6.	AUTRES INFORMATIONS	27
6.1	Effectif moyen du personnel	27
6.2	Consolidation	27
6.3	Rémunération des dirigeants	27
6.4	Détail des engagements des Contrats Diversifiés	27
6.5	Honoraires des commissaires aux comptes	27
7.	ANNEXES	26
7.1	Annexe 1 : Résultat technique par catégories	29
7.2	Annexe 2 : Tableau des filiales et participations	30

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Spirica est une société anonyme au capital de 231.044.641 euros dont l'actionnaire principal est Crédit Agricole Assurances SA.

Spirica, régie par le Code des assurances, est agréée pour contracter sous forme d'assurance directe ou de réassurance, des engagements dont l'exécution dépend de la vie humaine, des engagements pour faire appel à l'épargne en vue de la capitalisation.

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS

1.1 Faits marquants

Le 18/09/2019 l'Assemblée Générale Mixte a autorisé une augmentation du capital social d'un montant de 50M€, il s'élève désormais à 231M€.

Spirica a généré en 2019 un résultat net positif, dont le montant net après impôts s'élève à 11,7 M€.

1.2 Activité commerciale

En 2019, le chiffre d'affaires de Spirica s'est établi à 1 392 M€, soit +37,3% par rapport à l'année 2018. Le taux d'UC sur le chiffre d'affaires 2019 s'établit à 45,0%.

Cette croissance s'explique par une progression sur l'ensemble des canaux de distribution et plus particulièrement par UAF Life Patrimoine (+204 Me, soit +56,3%) et par le canal banques privées en hausse de 41,5% soit +63M€.

Les prestations enregistrées en 2019 représentent 504 M€, soit un taux de chute annualisé 2019 de 6,3%. Le taux d'UC sur les prestations est de 26,8%.

Le flux net des arbitrages est orienté des supports UC vers les fonds en euros à hauteur de -83 M€ contre -6 M€ l'an dernier.

En conséquence, la collecte nette réalisée en 2019 est de 873 M€ et le taux d'UC de 45,9%.

Les provisions mathématiques 2019 s'établissent à 8,6 Md€ dont 41,8% en UC.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de SPIRICA sont établis conformément aux dispositions des articles L.123-12 à L.123-22 du code de commerce sous réserve des dispositions particulières applicables aux sociétés d'assurance prévues par le Code des assurances et l'ANC.

Il s'agit principalement des dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 transposant, en droit français, la directive européenne de 1991 sur les comptes des entreprises d'assurance.

En 2015, dans le cadre de la transposition de la directive Solvabilité II par l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015, les prescriptions comptables applicables aux entreprises d'assurance ont été transférées vers l'ANC.

L'ordonnance n°2015-378 et son décret n°2015-513 du 7 mai 2015 ont notamment modifié l'architecture du code des assurances.

Ainsi, désormais l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires de nature comptable sont regroupées au titre IV du livre III du code des assurances.

Les dispositions portant sur les prescriptions comptables ont, quant à elles, été abrogées à compter du 1er janvier 2016 et ont été transférées dans le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Ce transfert s'est fait à prescriptions comptables constantes. Aussi, ce règlement n'a entraîné aucun changement de méthode comptable.

Le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016 est venu modifier le règlement ANC n°2015-11 afin d'y procéder à des corrections formelles (tables incomplètes, renvois entre articles erronés).

A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement ANC n°2015-11, les dispositions du Plan Comptable Général 2014 (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements n°2015-06, 2018-07, 2017-01, 2018-01 et 2018-07) sont applicables.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- principe de continuité d'exploitation
- principe de permanence des méthodes
- principe de prudence
- principe de non compensation
- principe de séparation des exercices

Au-delà des informations obligatoires (résultant de l'application des textes réglementaires), sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

2.2 Changement comptable

En 2019, Spirica n'a pas été impacté par des changements de la réglementation comptable.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

2.3 Règles d'évaluation sur les postes du bilan

2.3.1 Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires sans substance physique. Les actifs incorporels comprennent notamment les logiciels qui sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à partir de la date de mise en service.

Ils comprennent également le système d'information Sylvéa, développé par les équipes informatiques de Spirica pour gérer les contrats des assurés. Sylvéa est composé d'une série de modules. Les modules jugés obsolètes font l'objet d'une mise au rebut et ceux jugés pérennes voient leur plan d'amortissement révisé avec un ré-étalement sur 5 années supplémentaires. Dans ce cadre une note est rédigée, précisant et détaillant les modalités du ré-étalement effectué.

Ils comprennent également la valeur d'acquisition de portefeuille des contrats UAF cédés par Prédica à Spirica.

2.3.2 Placements

Placements Immobiliers (Terrains et constructions)

Il s'agit de parts de SCPI, de SCI et d'OPCI, enregistrées à leur coût d'acquisition. Les revenus de placements sont constitués de loyers trimestriels ou de dividendes reversés par les organismes qui en sont les gestionnaires.

Les placements immobiliers sont évalués conformément aux dispositions de l'article R.343-10 du Code des assurances et de l'article 121-3 du règlement ANC n°2015-11.

Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Autres placements

Titres à revenus fixes (relevant de l'article R 343-9)

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêts courus. La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actifs ou passifs.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Conformément aux dispositions de l'article R 343-9 du Code des assurances et le règlement ANC n°2015-11, les moins-values éventuelles de ces actifs ne font pas l'objet d'une dépréciation. Cependant, une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré « que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal ». Le risque de contrepartie s'apprécie, conformément aux articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC l'avis n°2006-07 du 30 juin 2006 du Conseil National de la Comptabilité, au regard de toute information évoquant « des difficultés financières importantes » rencontrées par le débiteur. Ce risque de crédit est apprécié en fonction des indications objectives de difficultés financières importantes de l'émetteur, telles qu'exposées dans le règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre III Section 1.

Titres à revenus variables (relevant de l'article R 343-10)

Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. Ils sont évalués conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre II :

- titres cotés : le dernier cours coté de l'exercice,
- titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise,
- actions de SICAV et FCP : la dernière valeur de rachat publiée.

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne si la dépréciation présente un caractère durable, conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre III Section 2. Aucune provision pour dépréciation durable n'a été constatée au 31/12/2019. En effet, Spirica a suivi la recommandation du 15 décembre 2008 pour les organismes d'assurance émise par le CNC et l'ACPR pour l'arrêté des comptes en période de crise financière.

Pour mémoire, la moins-value latente présente à l'arrêté un caractère durable si elle satisfait à l'un des critères suivants :

- Il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation durable à l'arrêté précédent.
- Le placement a constamment présenté une moins-value latente de plus de 20% (30% en cas de forte volatilité des marchés) sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté.
- Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra pas recouvrer tout ou partie de la valeur comptable des placements.

Le décret n°2013-717 du 2 août 2013 a élargi les listes d'actifs par lesquels les entreprises d'assurance peuvent représenter leurs engagements réglementés, aux prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, via des investissements en direct ou au travers de fonds de prêts. Par ailleurs, les titres amortissables font l'objet d'un amortissement de surcote/décote. Pour ceux que l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir à échéance, les éventuelles dépréciations résultent d'un risque de crédit avéré de l'émetteur.

Placements représentatifs des contrats en Unités de Compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte suivent des règles d'évaluation spécifiques précisées à l'article R.343-13 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre II Titre II.

Ces placements sont inscrits au bilan pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire. La différence entre cette valeur et la valeur comptable antérieure est constatée en compte de résultat.

Placements représentatifs des contrats diversifiés

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats diversifiés suivent des règles d'évaluation spécifiques précisées à l'article R.134-1 du Code des assurances.

Ces placements sont inscrits au bilan pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire. La différence entre cette valeur et la valeur comptable antérieure est constatée en compte de résultat.

2.3.3 Instruments Financiers à Terme

Il s'agit d'instruments de couverture face au risque de hausse des taux d'intérêts qui impacterait la valeur du portefeuille obligataire.

La prime de souscription est comptabilisée en charge à payer et amortie linéairement sur la durée du contrat.

Le montant de l'engagement de couverture est comptabilisé dans les engagements reçus hors bilan.

2.3.4 Immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont des actifs physiques détenus, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'ils soient utilisés au-delà de l'exercice en cours.

Ces autres actifs corporels font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire, selon les durées suivantes :

- matériel de transport : 5 ans
- matériel de bureau : 5 ans
- matériel informatique : 3 ans
- mobilier de bureau : 5 ans

2.3.5 Provisions techniques

Les provisions techniques ont été calculées conformément aux prescriptions du Code des Assurances. Elles sont mentionnées dans le règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre IV Chapitre II et Chapitre III..

Elles se composent des éléments suivants :

Les provisions mathématiques (art R343-3)

Elles représentent l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés. Elles correspondent à la différence des valeurs actuelles probables des engagements de l'assureur et des engagements des assurés.

Les valeurs actuelles probables sont calculées en fonction de taux d'intérêt techniques et de tables de mortalité.

Les provisions mathématiques des rentes

Elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions mathématiques des contrats diversifiés

Les provisions mathématiques des contrats diversifiés sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

La provision pour participation aux bénéfices (art R343-3 du Code des assurances)

Elle correspond au montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

La réserve de capitalisation

Selon l'article R343-3 du Code des assurances, cette réserve est destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.

Elle est mouvementée lors des sorties (ventes ou conversions), réalisées avant leur échéance, des valeurs amortissables réglementées, à l'exception des obligations à taux variable.

La provision globale de gestion

Elle est destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs.

La provision globale de gestion est dotée, à concurrence du montant des charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes, sur l'épargne gérée ou par des prélèvements sur produits financiers.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2019.

La provision pour aléas financiers

Elle est destinée à compenser la baisse des rendements de l'actif.

La provision pour aléas financiers doit être dotée lorsque, à l'inventaire, le rapport entre les intérêts techniques et la participation aux bénéfices minimum garantie sur les provisions mathématiques moyennes est supérieur à 80% du taux de rendement réel des actifs.

Elle correspond alors à la différence entre les provisions mathématiques d'inventaire et celles calculées avec 80% du rendement réel des actifs.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2019.

La provision pour risque d'exigibilité (article R 343-3 du Code des assurances)

Elle est destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 343-10. Le décret n°2013-717 du 2 août 2013 a modifié le champ d'application de la PRE (article R. 331-5-1) : il en exclut les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, dès lors que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de les détenir jusqu'à leur maturité.

Les actifs relevant du champ de la PRE étant en moins-value latente globale depuis le 31/12/2011, une PRE a été enregistrée. Conformément à l'article R.343-6, Spirica a retenu un étalement de la provision sur une durée de 8 années.

Il n'y a pas eu de PRE à constituer en 2019.

La provision pour frais d'acquisition reportés

Non applicable pour Spirica au 31/12/2019.

La provision pour égalisation

Pour les opérations d'assurance vie, la provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2019.

La provision pour primes non acquises

Elle est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2019.

La provision pour garantie plancher des contrats en unité de compte

Cette provision est destinée à couvrir une garantie minimum accordée aux assurés lorsque la valeur de l'engagement des contrats en unités de compte est inférieure à la garantie minimale, suite à l'évolution des marchés boursiers.

Aucune provision pour risque plancher n'a dû être constituée sur les comptes de Spirica.

2.3.6 Opérations de réassurance

Spirica réassure le risque lié à la garantie accessoire, à souscription facultative, d'exonération des cotisations en cas d'incapacité temporaire totale de travail de l'assuré ou d'invalidité permanente totale sur le contrat Madelin commercialisé depuis 2012.

A compter de l'exercice 2013, Spirica réassure également la garantie décès accessoire présente en souscription facultative dans la plupart des produits d'assurance vie qu'elle commercialise.

Le montant des primes cédées pour l'exercice 2019 s'élève à 83 k€ (dont 46 k€ de garantie plancher et 37 k€ de garantie de table).

2.3.7 Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont suivies selon leur antériorité.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de risque probable de non recouvrement, pour le montant correspondant à ce risque.

Les soldes des comptes courants bancaires ouverts au sein du même établissement de crédit font l'objet d'une compensation.

Les découverts bancaires sont inscrits en dettes envers les établissements de crédit.

2.3.8 Comptes de régularisation

Intérêts

A l'actif, ce poste comprend essentiellement les intérêts courus des portefeuilles obligataire et immobilier, les intérêts courus calculés sur les avances sur polices consenties aux assurés et les intérêts du prêt consenti à Nortia, soit respectivement 45 964k€, 3 853k€ et 25k€.

Frais d'acquisition reportés

Non applicable pour Spirica au 31/12/2019.

Autres comptes de régularisation

A l'actif, ce poste comprend principalement la différence sur prix de remboursement à percevoir correspondant à l'amortissement de l'excédent de la valeur de remboursement des titres amortissables sur leur valeur d'acquisition, soit 10 122 K€ au 31/12/2019.

Au passif, ce poste correspond essentiellement aux amortissements des différences sur les prix de remboursement, correspondant à l'amortissement de l'excédent de la valeur d'acquisition des titres amortissables sur leur valeur de remboursement, soit 31 666k€ au 31/12/2019.

2.3.9 Engagements de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité, sur l'ensemble des effectifs. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Les taux retenus sont les suivants :

- Taux d'inflation : 1,75%
- Le taux d'intérêt est fonction de la moyenne des émissions corporate 'AA' (indice iBoxx)
- Augmentation des salaires : 1,75%
- Taux de mobilité (< 50 ans) : 7%
- Age de départ à la retraite : 62 ans pour les salariés ayant plus de 45 ans à la clôture, 67 ans pour les autres.

2.4 Règles d'évaluation sur les postes du compte de résultat

2.4.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, hors taxes, nettes d'annulation, et aux variations de provisions pour primes à émettre ou à annuler.

2.4.2 Sinistres

Les sinistres comprennent le montant des prestations réglées durant l'exercice.

2.4.3 Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de provisions, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir et les produits divers ainsi que les profits provenant de la réalisation des placements (plus-values sur cessions de placements, reprises sur la réserve de capitalisation) et, le cas échéant, les profits nets de change réalisés et la reprise de la provision pour pertes de change, ainsi que les reprises de provision pour dépréciation à caractère durable.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles et aux provisions des placements, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la

réalisation des placements (moins-values sur cessions, dotation à la réserve de capitalisation) et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées et la dotation à la provision pour perte de change.

Les plus et moins-values sur cessions de placements sont déterminées selon la méthode du « Premier Entré, Premier Sorti ».

Les cessions de certaines valeurs mobilières amortissables (obligations et titres de créances négociables) donnent lieu à des versements ou à des prélèvements sur la réserve de capitalisation selon le résultat de la vente. Cette réserve réglementaire est inscrite dans un poste spécifique des capitaux propres.

Le produit net des placements est ventilé en deux parties :

- D'une part, la partie correspondant à la rémunération financière des fonds propres,
- D'autre part, celle correspondant à la rémunération des provisions techniques (représentant les engagements envers les assurés).

2.4.4 Allocation des produits financiers

Les produits et charges de placement sont enregistrés au compte de résultat technique de l'activité vie. En fin d'exercice, les parts des produits nets de placements rémunérant, d'un côté, les capitaux propres et de l'autre, les provisions techniques non-vie sont respectivement transférées au compte de résultat non technique et au compte de résultat de l'activité non-vie, pour des montants calculés selon l'article 337-11 du règlement ANC 2015-11.

Au 31 décembre 2019, les produits nets des placements ont été réaffectés du compte de résultat vie au compte de résultat non technique pour un montant de 6.2 millions d'euros.

2.4.5 Règles d'imputation des frais généraux par destination

En cours d'exercice, les charges relatives aux frais généraux sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur engagement. Lors de l'arrêté, ces comptes sont soldés par affectation des charges vers des comptes de charges par destination.

Les charges sont ainsi réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres,
- frais d'acquisition,
- frais d'administration,
- charges des placements,
- autres charges techniques.

Le reclassement des charges s'effectue directement sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative, chaque fois que l'affectation directe est possible.

Toutes les dépenses non affectables directement à une destination sont enregistrées dans des centres analytiques pour être ensuite réparties par l'application de clés de répartition, révisées à chaque clôture et fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables et directement liés à la nature des charges concernées.

3. EVENEMENTS POST CLOTURE

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggraverait si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Pour Spirica, les conséquences directes en lien avec l'impact de cette crise restent impossibles à déterminer à ce stade.

4. INFORMATIONS SUR LE BILAN

4.1 Mouvements sur les actifs incorporels

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	846	55	0	0	900
Autres actifs incorporels	19 977	1 525	4 260	0	17 242
Immobilisations en cours	775	1 738	0	1 525	988
Total valeurs brutes	21 598	3 318	4 260	1 525	19 130

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	31/12/2018	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	774	57	0	0	831
Autres actifs incorporels	13 121	1 404	3 728	0	10 797
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
Total amortissements ou provisions	13 896	1 461	3 728	0	11 829

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2018	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	72	-2	0	0	70
Autres actifs incorporels	6 856	121	532	0	8 445
Immobilisations en cours	775	1 738	0	1 525	988
Total valeurs nettes	7 702	1 857	532	1 525	7 501

Les « autres actifs incorporels » correspondent à l'investissement informatique engagé pour le système de gestion des contrats d'assurance vie et capitalisation « Sylvéa ». Ils comprennent également la valeur d'acquisition de portefeuille des contrats UAF cédés par Prédica à Spirica.

4.2 Mouvements sur les placements

4.2.1 Terrains et constructions

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Terrains et Constructions	574 979	660 790	-620 576	0	615 191
Total valeurs brutes	574 979	660 790	-620 576	0	615 191

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	Montant cumulé à l'ouverture	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	Montant cumulé à la clôture
Terrains et Constructions	0	0	0	0	0
Total amortissements ou provisions	0	0	0	0	0

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2018	Augmentation s nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Terrains et Constructions	574 979	660 790	-620 576	0	615 191
Total valeurs nettes	574 979	660 790	-620 576	0	615 191

4.2.2 Entreprises liées et participations

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours					
Actions ou autres titres à revenus variable	36 135	10 604	-562	15 346	63 523
Obligations ou autres titres à revenus fixes	100 315	0	-52 047	9 365	57 633
Dépôts					
Prêts					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Placements afférents aux contrats en unités de compte					
Total valeurs brutes	138 450	10 604	-52 609	24 711	121 156

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	31/12/2018	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours					
Actions ou autres titres à revenus variable					
Obligations ou autres titres à revenus fixes	43	-11	148		180
Dépôts					
Prêts					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Placements afférents aux contrats en unités de compte					
Total amortissements ou provisions	43	-11	148	0	180

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2018	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Actions ou autres titres à revenus variable	38 135	10 804	-562	15 346	63 523
Obligations ou autres titres à revenus fixes	100 272	11	-52 195	9 365	57 452
Dépôts	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0
Placements afférents aux contrats en unités de compte	0	0	0	0	0
Total valeurs nettes	138 407	10 615	-52 757	24 711	120 975

4.2.3 Autres placements

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0				0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	3 055 202	638 004	-140 430	-9 365	3 543 411
Actions ou autres titres à revenus variable	1 042 200	1 609 154	-1 313 753	-15 346	1 322 254
Prêts	143 585	97 315			240 900
Dépôts	100 590	0			100 590
Placements afférents aux contrats en unités de compte	2 978 813	1 676 921	-1 022 777		3 632 957
Total valeurs brutes	7 320 390	4 021 394	-2 476 960	-24 711	8 840 112

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	Montant cumulé à l'ouverture	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	Montant cumulé à la clôture
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0				0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	17 472	3 520	-2 089		18 903
Actions ou autres titres à revenus variable	0				0
Prêts	0				0
Dépôts	1 088	151			1 239
Placements afférents aux contrats en unités de compte	0				0
Total amortissements ou provisions	18 560	3 671	-2 089	0	20 142

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2018	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	3 037 731	634 484	-138 341	-9 365	3 524 509
Actions ou autres titres à revenus variable	1 042 200	1 609 154	-1 313 753	-15 346	1 322 254
Prêts	143 585	97 315	0	0	240 900
Dépôts	99 502	-151	0	0	99 351
Placements afférents aux contrats en unités de compte	2 978 813	1 878 921	-1 022 777	0	3 632 957
Total valeurs nettes	7 301 831	4 017 723	-2 474 871	-24 711	8 819 971

4.2.4 Etat récapitulatif des placements

	(en milliers d'euros)			(en milliers d'euros)		
	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
I. PLACEMENTS						
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	615 191	610 863	867 088	574 979	574 979	816 862
2. Actions et autres titres à revenus variables, autres que les parts d'OPCVM	348 272	348 272	415 397	307 910	307 910	312 959
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4)	415 543	415 543	430 997	384 035	384 035	372 014
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	621 962	621 962	624 296	388 390	388 390	384 087
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	3 601 044	3 581 961	3 880 904	3 155 517	3 138 003	3 313 594
6. Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
7. Autres prêts et effets assimilés	240 900	240 900	240 900	143 585	143 585	143 585
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	100 590	99 351	118 115	100 590	99 502	115 255
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placemants	0	0	0	0	0	0
10. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte :	3 632 958	3 632 958	3 632 958	2 978 813	2 978 813	2 878 813
Placements immobiliers	1 594 591	1 594 591	1 594 591	1 205 388	1 205 388	1 205 388
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	41 614	41 614	41 614	25 286	25 286	25 286
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	389 577	389 577	389 577	294 809	294 809	294 809
Autres OPCVM	1 305 660	1 305 660	1 305 660	1 179 191	1 179 191	1 179 191
Obligations et autres titres à revenu fixe	301 516	301 516	301 516	274 139	274 139	274 139
11. Autres instruments financiers à terme :	2 338	1 823	236	2 338	2 156	1 753
Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0	0	0	0
Stratégies de rendement	2 338	1 823	236	2 338	2 156	1 753
Autres opérations	0	0	0	0	0	0
II. TOTAL DES PLACEMENTS (lignes 1 à 11)	9 578 796	9 553 632	10 010 871	8 036 157	8 017 373	8 238 903
a) Dont :						
- Placements évalués selon l'article R 343-9 et IFT rattachés	3 813 012	3 792 175	4 104 090	3 307 224	3 288 440	3 479 462
- Placements évalués selon l'article R 343-10 et IFT rattachés	2 132 827	2 128 499	2 273 823	1 750 120	1 750 120	1 780 628
- Placements évalués selon l'article R 343-13 et IFT rattachés	3 632 957	3 632 957	3 632 957	2 978 813	2 978 813	2 978 813
- Placements évalués conformément à l'article 28 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004 (PERP)	0	0	0	0	0	0
- Autres instruments financiers à terme	0	0	0	0	0	0
Total a)	9 578 798	9 553 632	10 010 871	8 036 157	8 017 373	8 238 903
b) Dont :						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	9 478 206	9 454 280	9 892 757	7 935 566	7 917 871	8 123 648
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	0	0	0	0	0	0
- Valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	100 590	99 351	118 115	100 590	99 502	115 255
- Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France	0	0	0	0	0	0
- Autres affectations ou sans affectation	0	0	0	0	0	0
Total b)	9 578 796	9 553 632	10 010 871	8 036 157	8 017 373	8 238 903

4.2.5 Instruments financiers à terme

	(en milliers)	
	31/12/2019	31/12/2018
POSITIONS EN COURS	2 338	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :	2 338	2 338
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0
- stratégies de rendement	2 338	2 338
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :	2 338	2 338
- opérations sur un marché de gré à gré	0	0
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	2 338	2 338
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risques de marché, notamment :	2 338	2 338
- risque de taux d'intérêt	2 338	2 338
- risque de change	0	0
- risque sur actions	0	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instruments :	2 338	2 338
- contrats d'échange	0	0
- contrats de garantie de taux d'intérêt	2 338	2 338
- contrats à terme	0	0
- options	0	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :	2 338	2 338
- de 0 à 1 an	0	0
- de 1 à 5 ans	0	0
- plus de 5 ans	2 338	2 338

4.3 Tableau des filiales et participations

Cf. Annexe 2

4.4 Opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

4.4.1 Actifs et passifs se rapportant aux entreprises liées et aux participations

	(en milliers d'euros)		
	Entreprises liées	Participations	TOTAL
ACTIF			
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0
dont créances sur les preneurs d'assurance	0	0	0
dont créances sur les intermédiaires d'assurance	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Autres créances	0	0	0
Autres actifs	0	7 207	7 207
Compte de régularisation actif	0	0	0
TOTAL ACTIF	0	7 207	7 207
PASSIF			
Provisions techniques	90 866	5 280	96 146
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	2 965	2 965
dont dettes sur les preneurs d'assurance	0	0	0
dont dettes sur les intermédiaires d'assurance	0	2 965	2 965
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 659	0	2 659
Autres dettes	1 555	0	1 555
Compte de régularisation passif	0	0	0
TOTAL PASSIF	95 081	8 245	103 325

4.4.2 Engagements hors bilan relatifs aux entreprises liées et aux participations

Non applicable pour Spirica.

4.5 Renseignements concernant les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable

Non applicable pour Spirica.

4.6 Comptes de régularisation actif et passif

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2019	31/12/2018
Compte de régularisation actif		
Intérêts et loyers acquis non échus	49 842	49 442
Différences sur prix de remboursement à percevoir	10 122	8 336
Frais d'acquisition reportés	0	0
Évaluation technique de réassurance et coassurance	0	0
Autres comptes de régularisation actif	3 044	3 224
dont Instruments financiers à terme	1 823	2 156
TOTAL ACTIF	63 008	61 001
Compte de régularisation passif		
Produits à répartir	0	0
Placements en attente	0	0
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	31 666	28 006
Évaluation technique de réassurance et coassurance	0	0
Autres comptes de régularisation de passif	0	0
dont Instruments financiers à terme	0	0
TOTAL PASSIF	31 666	28 006

4.7 Etat des créances et dettes

	(en milliers d'euros)			
	Montant brut au	Degré de liquidité et d'exigibilité		
VENTILATION DES CREANCES	31/12/2019	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Primes restant à émettre	0	0	0	0
Autres créances nées d'opérations directes	4 487	3 509	977	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0
Autres créances :	24 984	24 978	6	0
- Personnel	4	4	0	0
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	12 732	12 732	0	0
- Débiteurs divers	12 248	12 242	6	0
- Capital appelé non versé	0	0	0	0
TOTAL CREANCES	29 471	28 487	983	0

(en milliers d'euros)

VENTILATION DES DETTES	Montant brut au	Degré de liquidité et d'exigibilité		
	31/12/2019	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations directes	18 397	18 397	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 894	3 894	0	0
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0
Autres dettes	308 720	308 720	0	0
- Titres de créance négociable émis par l'entreprise	0	0	0	0
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	278 833	278 833	0	0
- Personnel	1 928	1 928	0	0
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	16 819	16 819	0	0
- Créanciers divers	9 341	9 341	0	0
TOTAL DETTES	329 011	329 011	0	0

4.8 Fonds propres et quasi-fonds propres

4.8.1 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capitaux propres au 31/12/2018	Affectation du résultat N-1	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N		Variations au cours de l'exercice N			Capitaux propres au 31/12/2019
			Augmentation de capital	Autres variations	Capital	Dividende	Autres variations	
Capital social	181 045	0	0	0	50 000	0	0	231 045
Primes liées au capital social	506	0	0	0	0	0	0	506
Réserve de réévaluation	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves indisponibles	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserve spéciale des plus values à long terme (a)	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserve de capitalisation (b)	16 276	0	0	0	0	0	1 140	19 417
Réserves réglementées (a+b)	16 276	0	0	0	0	0	1 140	19 417
Autres réserves	664	0	0	0	0	0	363	1 327
Écart résultant de changement de méthodes	0	0	0	0	0	0	0	0
Report à nouveau	29 846	11 765	0	0	0	0	0	41 711
Résultat de l'exercice	11 765	-11 765	0	0	0	0	11 736	11 736
TOTAL	242 505	0	0	0	50 000	0	13 239	305 744

4.8.2 Composition du capital social

Au 31 décembre 2019, le capital s'élève à 231 044 641 euros divisé en 453 028 708 actions de 0,51 euro de nominal.

4.8.3 Composition de l'actionnariat

Actionnaire	Nombre d'actions	% de détention
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	453 026 704	100%
Daniel COLLIGNON	1	0%
Jean-Jacques DUCHAMP	1	0%
Marie-Pierre GONTARD	1	0%
Frédéric THOMAS	1	0%
TOTAL	453 028 708	100%

4.8.4 Emprunt subordonné

(en milliers d'euros)

Nature juridique de la dette	Montant de la dette (en milliers d'euros)	Devise	Taux d'intérêt	Échéance
Passifs subordonnés				
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	30 000	K - EUR	6,89%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	11			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	30 000	K - EUR	4,38%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	50			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	15 000	K - EUR	4,22%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	164			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	20 000	K - EUR	4,75%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	21			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	40 000	K - EUR	4,39%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	1 358			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	20 000	K - EUR	4,85%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	252			

4.9 Provisions techniques non-vie

4.9.1 Provisions pour risques en cours et prévisions de recours

Non applicable pour Spirica.

4.9.2 Evolution au cours des 3 derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision brute pour sinistres à payer

Non applicable pour Spirica.

4.10 Provision pour risques et charges

	(en milliers d'euros)				
	31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2019
Provisions pour retraites	253	38	0	0	291
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	126	0	0	-6	120
TOTAL	379	38	0	-6	411

4.11 Divers engagements hors bilan

	(en milliers d'euros)
	Valeur brute
Engagements donnés	235 916
Avals, cautions et garanties de crédit données	0
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	235 916
Autres engagements donnés	0
Valeurs appartenant à des institutions financières	0
Autres valeurs détenues	0
Total	235 916

	(en milliers d'euros)
	Valeur brute
Engagements reçus	200 000
Avals, cautions et garanties de crédit reçues	0
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	200 000
Autres engagements reçus	0
Valeurs appartenant à des institutions financières	0
Autres valeurs détenues	0
Total	200 000

5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Résultat technique par catégorie Vie

Cf. annexe 1

5.2 Résultat technique par catégorie Non Vie

Non applicable pour Spirica.

5.3 Ventilation des primes brutes et des commissions

5.3.1 Primes brutes émises

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2019	31/12/2018
Primes d'Assurance directe en France	1 391 849	1 013 388
Primes d'Assurance directe dans l'Union Européenne (hors France)	0	0
Primes d'Assurance directe hors Union Européenne	0	0
Dont Primes des acceptations en réassurance	0	0
TOTAL	1 391 849	1 013 388

5.3.2 Commissions afférentes à l'assurance directe

Le montant des commissions afférent à l'assurance directe, comptabilisé pendant l'exercice, est de 67 714 milliers d'euros.

Ce montant comprend les commissions de toute nature allouées aux courtiers de l'entreprise et aux différents partenaires de production et gestion, et notamment les commissions d'acquisition, de renouvellement, d'encaissement, de gestion et de service après vente.

5.3.3 Mouvements de portefeuille

Non applicable pour Spirica.

5.4 Produits et charges des placements

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des participations	2 714	1 888
Revenus des placements immobiliers	69 974	66 628
Revenus des autres placements	119 087	112 893
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	0	0
Sous Total Revenu des placements	191 775	183 409
Autres produits des placements	14 267	15 000
Profits provenant de la réalisation des placements	27 615	42 163
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	233 658	240 573
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	-15 041	-13 347
Autres charges des placements	-10 803	-8 754
Pertes provenant de la réalisation des placements	-9 634	-34 087
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	-35 278	-54 189
REVENUS FINANCIERS DES PLACEMENTS	198 378	186 384

5.5 Variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2019	31/12/2018
Charges des provisions d'assurance vie	420 745	208 298
Intérêts techniques incorporés	0	0
Participations aux bénéfices incorporées directement	0	0
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	83 010	56 994
Différence de conversion (+ ou -)	0	0
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et à la clôture	483 755	263 293

5.6 Participation des assurés

	(en milliers d'euros)				
Désignation	Exercices				
	2019	2018	2017	2016	2015
A- Participation aux résultats totale	81 840	75 081	54 790	58 088	51 077
Dont :					
A1: Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	83 010	58 994	47 892	48 757	39 001
A2 : Variation de la provision pour participation aux bénéfices	18 830	18 067	7 098	9 331	12 076
B- Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 331-3					
Dont :					
B1 : Provisions mathématiques moyennes (1)	4 892 852	3 926 966	3 164 238	2 860 542	2 305 125
B2 : Montant minimal de la participation aux résultats	35 801	34 478	33 773	44 819	43 428
B3 : Montant effectif de la participation aux résultats (2)	81 840	75 061	54 790	56 088	51 077
B3. a : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	63 010	56 994	47 892	48 757	39 001
B3. b : Variation provision pour participation aux bénéfices	18 830	18 067	7 098	9 331	12 076

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 331-3

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 331-3

5.7 Charges de personnel

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2019	31/12/2018
Salaires	5 175	4 730
Charges sociales	2 572	2 708
Autres	358	507
TOTAL	8 105	7 946

Le volume d'heures de formation au titre du CPF pour l'exercice 2019 est de 2 364 heures sans demande de formation

5.8 Produits et charges exceptionnelles

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Reprise de la provision pour investissement	0	0
Reprise sur les provisions réglementées	0	0
Reprise à la provision pour risques et charges	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0
Total Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles		
Dotation à la provision pour investissement	0	0
Dotation aux provisions réglementées	0	0
Dotation à la provision pour risques et charges	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0
Total charges exceptionnelles	0	0

5.9 Autres produits et charges non techniques

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2019	31/12/2018
Autres produits non techniques		
75100000000 Récupération frais	0	0
75300000000 Jetons de présence	0	5
75200000000 Utilisation ou reprises de provisions (*1)	599	-312
Total autres produits non techniques	599	-308
Autres charges non techniques		
65800000000 Charges non techniques - autres charges	0	0
Total autres charges non techniques	0	0

(*1) L'exercice 2019 est marqué par une dotation à la réserve de capitalisation, en comparaison.

Dotation de 1.7 M€ à la réserve de capitalisation, soit un produit fiscal de 0,6 M€.

5.10 Impôts sur les bénéfices

5.10.1 Analyse de la charge d'impôts

Spirica a constaté une provision pour charge d'impôt dans ses comptes au titre de 2019 pour un montant de 1 407K€ qui se décompose ainsi :

- IS : 1 388K€
- Contribution sociale : 21K€

L'IS réel au titre de 2018, provisionné pour un montant de 1 809K€ a été réglé pour un montant de 1 660K€ en 2019 ce qui a généré un produit d'IS de 149K€.

Spirica a également perçu des intérêts moratoires d'un montant de 29K€ en lien avec la restitution d'IS obtenue en 2019 suite à la réclamation faite auprès de l'administration fiscale fin 2018, correspondant à une correction de la fiscalisation des revenus des SCPI pour lesquels nous avons appliqué le principe de transparence fiscale. La réclamation avait été faite au titre des exercices 2016 et 2017 respectivement à hauteur de 187K€ et 936K€.

5.10.2 Informations sur la situation fiscale différée

(en milliers d'euros)			
Nature	31/12/2019	31/12/2018	Variation
1. Décalages temporaires	-2 713	1 895	-4 608
Provisions réglementées	3 091	2 016	1 075
Produits non taxables temporairement	-8 401	-595	-7 806
Charges non déductibles temporairement	2 596	473	2 123
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés	0	0	0
2. Éléments à imputer	2 268	7 029	-4 761
Déficits reportables fiscalement	2 268	7 029	-4 761
Moins values à long terme	0	0	0
3. Éléments de taxation éventuelle	0	0	0
Montants nets	-446	8 923	-9 370

5.10.3 Intégration fiscale

Spirica est membre du groupe fiscal constitué par la société Crédit Agricole SA au titre d'une convention d'intégration fiscale à partir du 1^{er} janvier 2011.

Crédit Agricole SA effectue directement auprès de l'administration fiscale le paiement de l'IS pour le compte de Spirica, comme si Spirica était seule.

L'impôt sur les sociétés de Spirica ne fait pas l'objet d'une répartition assise sur le résultat d'ensemble du groupe, il n'y a donc pas de différence :

- entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire ;
- entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale ;

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Effectif moyen du personnel

	31/12/2019	31/12/2018
Direction	0	0
Cadres	78	71
Non Cadres	22	24
TOTAL	100	95
dont		
Effectifs commerciaux	0	0
Effectifs administratifs	100	95
TOTAL	100	95

6.2 Consolidation

Les comptes de SPIRICA sont consolidés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes du Crédit Agricole Assurances (CAA) au titre de la consolidation assurance, société anonyme au capital de 1 490 403 670 euros divisé en 149 040 367 actions d'une valeur nominale de 10 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451746077, et dont le siège social se situe 50-56 rue de la Procession à Paris 15ème.

6.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle.

6.4 Détail des engagements des Contrats Diversifiés

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2019	31/12/2018
Engagements d'assurance libellés en euros	0	0
- dont provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	0	0
- dont provisions mathématiques des rentes en cours de service	0	0
Engagements d'assurance libellés en unités de compte	0	0
Provision technique de diversification	409	448
Provision pour participation aux bénéfices	0	0
Réserve de capitalisation	0	0
Provisions pour risque d'exigibilité	0	0
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes	0	0
Provisions techniques spéciales complémentaires	0	0
Total des provisions techniques issues des opérations d'assurance réalisées dans le cadre des Contrats Diversifiés	409	448

6.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes n'est pas mentionné dans cette annexe. Ces informations sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés des entités consolidantes.

7. ANNEXES

7.1 Annexe 1 : Résultat technique par catégories

(en milliers d'euros)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
	Contrats de capitalisation		Autres contrats individuels via (1)		Contrats en unités de comptes (2)		PERP (3)		Contrats d'assurance sur la vie diversifiés		Acceptations en réassurance (Via)		Total Assurance vie		
	Prime unique (ou versements libérés)	Prime périodique	Prime unique (ou versements libérés)	Prime périodique	Prime unique (ou versements libérés)	Prime périodique	Prime unique (ou versements libérés)	Prime périodique	PERP (3)	PERP (3)	PERP (3)	PERP (3)	PERP (3)	PERP (3)	PERP (3)
1. Primes	104 770	0	2 857 435	0	629 842	0	0	0	0	0	0	0	1 301 840	0	0
2. Charges des prestations	-65 888	0	-308 387	0	-134 007	0	0	0	-47	-6 345	-518 672	0	-518 672	0	0
3. Charges des provisions d'Assurance Vie et autres provisions techniques	-43 780	0	-387 387	0	-778 040	0	0	0	39	10 422	-1 190 655	0	-1 190 655	0	0
4. Ajustements ACAV	0	0	0	0	304 045	0	0	0	7	0	304 052	0	304 052	0	0
A) Solde de souscription	-4 888	0	-38 338	0	20 731	0	0	0	-1	2 077	-20 428	0	-20 428	0	0
5. Frais d'acquisition	-895	0	-5 814	0	-9 048	0	0	0	0	0	-15 757	0	-15 757	0	0
6. Autres charges de gestion nettes	-5 200	0	-24 401	0	-37 334	0	0	0	-2	-734	-87 167	0	-87 167	0	0
B) Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 095	0	-30 215	0	-46 382	0	0	0	-2	-734	-82 924	0	-82 924	0	0
7. Produit net des placements	20 295	0	141 757	0	29 749	0	0	0	-40	414	192 176	0	192 176	0	0
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	-8 985	0	-72 874	0	0	0	0	0	0	0	-81 859	0	-81 859	0	0
C) Solde financier	11 331	0	68 883	0	28 749	0	0	0	-40	414	110 337	0	110 337	0	0
9. Primes cédées	0	0	-83	0	0	0	0	0	0	0	-83	0	-83	0	0
10. Part des réassureurs dans les charges prestations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'Assurance Vie et autres provisions techniques	0	0	-323	0	0	0	0	0	0	0	-323	0	-323	0	0
12. Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs	0	0	-60	0	0	0	0	0	0	0	-60	0	-60	0	0
D) Solde de réassurance	0	0	-466	0	0	0	0	0	0	0	-466	0	-466	0	0
Résultat technique (A+B+C+D)	340	0	40	0	4 098	0	0	0	-43	1 757	6 521	0	6 521	0	0
Hors compte:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14. Montant des achats	65 011	0	244 037	0	133 803	0	0	0	47	-294	442 804	0	442 804	0	0
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16. Provisions techniques brutes à la clôture	800 518	0	4 293 978	0	3 679 192	0	0	0	408	91 268	8 865 359	0	8 865 359	0	0
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	743 500	0	3 758 360	0	2 983 508	0	0	0	448	100 085	7 583 901	0	7 583 901	0	0

(1) y compris groupes ouverts

(2) Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte

(3) Plans d'Épargne Retraire Populaire relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003

7.2 Annexe 2 : Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)

Informations financières	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-Part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2019		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Coupons et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1) Filiales (50% au moins détenues par la société)											
UAF LIFE PATRIMOINE											
SA											
Société de courtage	1 301	4 266	1	7 137	7 137	0	0	33 761	605	0	
ISR COURTAGE SA											
Société de courtage	70	256	1	70	70		0	233	106	0	
2) Participations (10 à 60% du capital détenu par la société)											
	0	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)											
				0	0	0	0			0	
Filiales étrangères (ensemble)											
				0	0	0	0			0	
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
x				0	0	0	0			0	
x				0	0	0	0			0	
x				0	0	0	0			0	

SPIRICA
Société Anonyme au capital de 231 044 641 euros
Siège Social : 16/18, boulevard de Vaugirard 75015 PARIS
487 739 963 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 10 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le dix juin
à 9 heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de la société CREDIT AGRICOLE ASSURANCES, au 36/44 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, sur convocation du 26 mai 2020 faite conformément aux statuts.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Sur délégation de Monsieur Jean-Jacques DUCHAMP, Président du Conseil d'administration, Monsieur Daniel COLLIGNON, Directeur Général, préside la séance.

Monsieur Philippe DUMONT et Madame Marie-Pierre GONTARD sont appelés comme scrutateurs.

Madame Liron LE STER, Directrice Juridique et Stratégie, est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

La société Ernst & Young et Autres et la société Pricewaterhousecoopers Audit, Commissaires aux comptes de la société, régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart du capital social. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires,
- la copie des lettres de convocation des commissaires aux comptes avec l'avis de réception,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée :

- le rapport de gestion établi par le conseil d'administration,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat et fixation du dividende ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-40-1 du Code de Commerce & Ratification des conventions conclues au cours de l'exercice 2019 ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'administration. Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion. Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION (Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 2019, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, faisant ressortir un résultat net comptable de 11.735.590,95 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION (Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables au titre de l'exercice 2019 sont les suivantes :

- ✓ Bénéfice de l'exercice 2019 : 11.735.590,95 euros ;
- ✓ Solde créditeur du compte « report à nouveau » : 41.710.907,15 euros.

L'Assemblée générale approuve ensuite l'affectation des sommes distribuables au titre de l'exercice 2019, telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'administration.

Elle décide, en conséquence, de payer aux titulaires des actions, à titre de dividendes 13.590.861,24 euros prélevés :

- ✓ à hauteur de 11.735.590,95 € sur le bénéfice distribuable de l'exercice 2019 ;
- ✓ à hauteur de 1.855.270,29 € sur le compte report à nouveau ;

soit un dividende de 0,03 € par action étant précisé que, sur les sommes distribuées, 0,12 € sont éligibles à l'abattement de 40 % et 13.590.861,12 € ne sont pas éligibles audit abattement.

Le dividende sera mis en distribution au plus tard le 30/09/2020.

L'Assemblée Générale prend acte qu'après l'affectation, le solde du compte report à nouveau s'élèvera à 39.855.636,86 €.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(...)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Pour Extrait certifié conforme,

Daniel COLLIGNON
Directeur Général



Certifié conforme
à l'original

SPIRICA

Société Anonyme au capital de 231 044 641 €

Siège Social : 50/56 rue de la Procession 75015 PARIS

487 739 963 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2020

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société SPIRICA, ainsi que des résultats de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, et de soumettre en conséquence à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Ces comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Ceci étant précisé, nous vous exposons ce qui suit :

SOMMAIRE

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS	3
1.1 Performance associée aux activités de placements	3
1.2 Le marché de l'assurance vie en France	4
2. ACTIVITE DE L'EXERCICE 2019	5
2.1 Faits marquants	5
2.2 Activité commerciale	5
2.3 Montant et les modalités de répartition de la participation aux bénéfices	6
3. LES COMPTES DE L'EXERCICE 2019	7
3.1 Compte de résultat technique via	7
3.2 Compte de résultat non technique	8
3.3 Gestion financière	8
3.3.1 Les actifs	8
3.3.2 Les résultats de la gestion financière	9
3.3.3 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée (Article L. 225-100 du Code de Commerce)	9
4. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS	10
5. DEPENSES NON DEDUCTIBLES	11
6. METHODES COMPTABLES	11
7. AFFECTATION DU RESULTAT	11
8. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	11
9. RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	11
10. SOLVABILITÉ	12
11. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	12
12. EVENEMENTS POST CLOTURE	12
13. PERSPECTIVES POUR 2020	12
14. ACTIVITES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT	12
15. ACTIVITE DES FILIALES	12
16. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE	13
17. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL	13
17.1 Composition du capital social au 31 décembre 2019	13
17.2 Informations relatives à la participation des salariés au capital social	13
17.3 Rachat par la société de ses propres actions pour les besoins de la participation des salariés par attribution d'actions	14
18. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES (LOI GRENELLE II)	14
19. PRETS INTERENTREPRISES DE L'ARTICLE L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER	14
20. LISTE DES SUCCURSALES	14
21. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	14
21.1 Présentation générale du Conseil d'administration	14
21.2 Durée des fonctions des administrateurs	14
21.3 Composition du Conseil d'administration	14
21.4 Évolution du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2019	14
21.5 Jetons de présence	15
21.6 Liste des mandats des administrateurs	16
21.7 Mandats d'administrateurs	18
21.8 Mandats des Commissaires aux comptes	19
21.9 Délégations en matière d'augmentation de capital	19
21.10 Convention entre un Dirigeant, actionnaire significatif et une filiale	20
22. ANNEXE 1 21	21
22.1 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	21

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS

1.1 Performance associée aux activités de placements

Bilan de l'exercice 2019

Environnements macro-économique et de marchés

2019 a été marquée par la décélération progressive de l'économie américaine, pénalisée par l'érosion des effets de la politique budgétaire lancée en 2018 et mise à mal par plusieurs conflits commerciaux. Préoccupée par la montée de ces tensions, la réserve fédérale américaine a adopté un discours plus accommodant au cours de l'année, en abaissant à compter de l'été 2019 et à trois reprises son principal taux directeur.

De même, la croissance économique de la zone euro a ralenti en 2019, pénalisée principalement par les tensions commerciales internationale et les incertitudes liées au Brexit. Dans ce contexte, la BCE a œuvré de manière accommodante, avec la baisse du taux de rémunération des dépôts et la mise en place d'un nouveau programme d'achats d'actif.

L'environnement économique ayant finalement montré des signes d'amélioration, les marchés actions ont finalement fortement progressé partout dans le monde, alors que les taux baissaient en 2 temps sur l'exercice : premier temps une chute vertigineuse pour atteindre un point bas en août (ralentissement de l'économie mondiale associé aux craintes de récession) puis léger rebond au regard de l'amélioration des perspectives économiques mondiales et la baisse de la probabilité d'une récession à court terme, les taux restant toutefois à des niveaux inférieurs à ceux de début d'année.

Performance globale et par catégorie d'actifs

Dans ces conditions, les revenus financiers progressent à 198 378 milliers d'euros, contre 186 384 milliers d'euros en 2018. Comme l'an dernier, ils proviennent pour l'essentiel des revenus obligataires. A noter que, contrairement à 2018, la hausse généralisée des marchés permet une progression des revenus financiers nets de charges grâce à la réduction des moins-values générées lors des opérations d'arbitrages.

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des participations	2 714	1 888
Revenus des placements immobiliers	69 974	68 628
Revenus des autres placements	119 087	112 893
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	-	-
Sous Total Revenu des placements	191 775	183 409
Autres produits des placements	14 267	15 000
Profits provenant de la réalisation des placements	27 615	42 163
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	233 856	240 572
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	(15 041)	(13 347)
Autres charges des placements	(10 603)	(6 754)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(9 634)	(34 087)
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	(35 278)	(54 188)
REVENUS FINANCIERS DES PLACEMENTS	198 378	186 384

1.2 Le marché de l'assurance vie en France

« En 2019, le montant des cotisations collectées par les sociétés d'assurances est de 144,6 milliards d'euros contre 139,7 milliards d'euros en 2018, en hausse de 4,9 milliards d'euros. Les versements sur les supports unités de compte restent stables, ils représentent 39,6 milliards d'euros, soit 27% des cotisations.

Sur l'année, les prestations versées par les sociétés d'assurances s'élèvent à 118,7 milliards d'euros (118,2 milliards d'euros en 2018).

La collecte nette s'établit à 25.9 milliards d'euros en 2019.

L'encours des contrats d'assurance-vie (provisions mathématiques + provisions pour participation aux bénéfices) s'élève à 1 788 milliards d'euros à fin décembre 2019, en progression de 6 % sur un an. »

(estimations provisoires_données chiffrées au 31 décembre 2019_source FFA Chiffres de l'Assurance vie 2019)

2. ACTIVITE DE L'EXERCICE 2019

2.1 Faits marquants

Le 18/09/2019 l'Assemblée Générale Mixte a autorisé une augmentation du capital social d'un montant de 50M€, il s'élève désormais à 231M€ .

Spirica a généré en 2019 un résultat net positif, dont le montant net après impôts s'élève à 11,7 M€.

2.2 Activité commerciale

En 2019, le chiffre d'affaires de Spirica s'est établi à 1 392 M€, soit +37,3% par rapport à l'année 2018. Le taux d'UC sur le chiffre d'affaires 2019 s'établit à 45,0%.

Cette croissance s'explique par une progression sur l'ensemble des canaux de distribution et plus particulièrement par UAF Life Patrimoine (+204 Ma, soit +56,3%) et par le canal banques privées en hausse de 41,5% soit +63M€.

Les prestations enregistrées en 2019 représentent 504 M€, soit un taux de chute annualisé 2019 de 6,3%. Le taux d'UC sur les prestations est de 26,6%.

Le flux net des arbitrages est orienté des supports UC vers les fonds en euros à hauteur de -83 M€ contre -6 M€ l'an dernier.

En conséquence, la collecte nette réalisée en 2019 est de 873 M€ et le taux d'UC de 45,9%.

Les provisions mathématiques 2019 s'établissent à 8,6 Md€ dont 41,8% en UC.

2.3 Montant et les modalités de répartition de la participation aux bénéfices

Conformément à l'article L322-4-3 du Code des Assurances, nous vous indiquons le montant et les modalités de répartition de la participation aux bénéfices pour l'année écoulée.

La participation aux bénéfices (PAB) s'est élevée à 81 839 k€, répartie en 59 839 k€ sur les contrats d'assurance vie et de capitalisation et 22 000 k€ en dotation à la PPB (ex « PPE »), conformément à l'article Article A331-9 du Code des Assurances.

Les contrats commercialisés par Spirica ne comportent pas de taux technique. Une participation aux bénéfices minimum est garantie en cas de rachat total du contrat en cours d'année et s'est élevée à 0% nets de frais de gestion en 2019 pour les contrats avec des anciennes clauses et à 0% brut de frais de gestion pour les contrats avec nouvelles clauses.

Conformément aux conditions générales des contrats, une participation aux bénéfices au moins égale à 90 ou 95%* du rendement net réalisé dans chaque fonds en euros est calculée en intérêts composés sur une base quotidienne. Elle est versée annuellement sur chaque contrat, y compris pour les sommes désinvesties en cours d'année au prorata temporis de leur présence sur le fonds en euros, sous réserve que le contrat soit toujours en vigueur au 1er janvier suivant. Cette participation aux bénéfices brute est diminuée des frais de gestion définis contractuellement dans les conditions générales et particulières des contrats.

En 2019, les taux de participation aux bénéfices (nets de frais de gestion) attribués aux contrats sont les suivants, pour les 2 principaux fonds en euros :

- sur le fonds général : 1.50% (pour 0.70% de frais de gestion, avant prélèvements sociaux)
- sur le fonds euro UAF : 1.50% (pour 0.70% de frais de gestion, avant prélèvements sociaux)

* 95% et 90% pour le fonds général (en fonction des clauses) et 90% pour le fonds euro UAF

3. LES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

3.1 Compte de résultat technique vie

Le chiffre d'affaires

Les primes brutes de réassurance de l'exercice et nettes d'annulations, s'élèvent à 1 392M€, dont 45,2% investis en unités de compte.

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

ASSURANCE VIE					
En M€	2018	%	2019	%	2019/2018
Contrats individuels en Euro	475	47%	657	47%	38%
Contrats de capitalisation en Euro	56	5%	105	6%	88%
Contrats de prévoyance individuelle	0	0%	0	0%	0%
Contrats individuels en UC	483	46%	630	45%	30%
Fonds Internes	0	0%	0	0%	NS
Total	1 013	100%	1 392	100%	37%

Le solde des opérations d'assurance par catégories se décompose ainsi :

En 2019, le résultat technique, positif, s'élève à 6,5M€.

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE 2019						
En M€	Capitalisation Euro	Individuels Euro et Capitalisation Euro	Individuels Unités de Compte	Fonds Internes	Temporaires Décès	TOTAL
Primes	105	657	630	0	0	1 392
Autres produits et charges techniques	0	-2	-1	0	1	-3
Charges prestations	-66	-317	-134	0	0	-517
Charges provisions techniques	-44	-377	-779	0	0	-1 200
Ajustement ACAV	0	0	304	0	0	304
Charges d'acquisition	-1	-6	-9	0	0	-16
Charges d'administration	-5	-23	-36	0	0	-64
Sous-total technique	-11	-67	-26	0	1	-103
Solde financier	11	69	30	0	0	110
Solde de réassurance	0	0	0	0	-1	-1
Résultat technique	0	2	4	0	0	6

3.2 Compte de résultat non technique

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE			
En M€	2018	2019	2019/2018
Résultat technique de l'assurance non vie	0	0	0
Résultat technique de l'assurance vie	8	7	-1
Produits des placements nets	5	6	1
Autres produits et charges non techniques	0	1	1
Résultat exceptionnel	0	0	0
Participation et intéressement	-1	0	0
Impôts sur les bénéfices	-1	-1	-1
Résultat de l'exercice	12	12	0

Le résultat net de l'exercice est légèrement inférieur de 0,03 M€ à celui de 2018.

3.3 Gestion financière

3.3.1 Les actifs

Au cours de l'année 2019, plusieurs actions ont été menées afin d'optimiser le rendement global du fonds euro :

- Réalisation d'opérations d'arbitrages sur la poche obligataire ;
- Poursuite d'achats d'actions dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures ;
- Réalisation d'opérations ponctuelles en private equity ;

Le portefeuille Immobilier

En 2019, Spirica a maintenu ses investissements sur des véhicules immobiliers (SCPI et SCI).

3.3.2 Les résultats de la gestion financière

Au 31/12/2019, le total des actifs de placements (intérêts courus et soldes trésorerie inclus) exprimé en valeur nette comptable s'élève à 9.6 Md€, en hausse de 1.5 Md€ par rapport au 31/12/2018.

Les actifs obligataires représentent 39% du total des placements. Le portefeuille est en plus-value latente fin 2019 (+432 M€) avec une valorisation de 10,1 Md€.

(en M€)	EVOLUTION DES PLACEMENTS					
	2018			2019		
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Immobiliers	575	575	617	615	611	667
Obligations (y compris C/C)	3 304	3 285	3 476	3 750	3 729	4 045
Actions et Participations	1 080	1 080	1 089	1 388	1 388	1 471
Prêts (y compris C/C)	147	147	147	245	245	245
Trésorerie	42	42	42	16	16	16
SOUS-TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS (HORS UC)	5 148	5 129	5 351	6 012	5 987	6 444
Actifs représentatifs des UC	2 979	2 979	2 979	3 633	3 633	3 633
TOTAL DES PLACEMENTS	8 127	8 108	8 330	9 645	9 620	10 077

3.3.3 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée (Article L 225-100 du Code de Commerce)

Les principaux risques auxquels SPIRICA est confrontée sont :

- Risque de marché,
- Risque de taux,
- Risque de liquidité,
- Risque de crédit et de contrepartie,
- Risque assurance (y.c réassurance),
- Risque de non-conformité et juridique,
- Risque de blanchiment et financement du terrorisme,
- Risque opérationnel,
- Risque comptable.

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément à l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, notre société présente dans son rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients.

Au 31 décembre 2019, le montant des factures reçues non réglées représentent un montant de 45 K€ TTC. Le compte présente un solde débiteur de 83K€ suite à la comptabilisation de l'avoir d'un fournisseur de 129 K€.

Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441 I.- 2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées		6	8	5	2	21		NA					
Montant total des factures concernées h.t. (millions d'euros)		0	-0,05	0	0,01	-0,04		NA					
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice		NA						NA					
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice		0	0	0	0	0		NA					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues		NA											
Montant total des factures exclues		NA											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement								- Délais contractuels					
								- Délais légaux : 60 jours					

Article D. 441 -II: Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice							Article D. 441 -II: Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre cumulé de factures concernées	NA												
Montant cumulé des factures concernées h.t. (millions d'euros)	NA												
Pourcentage du montant total h.t. des factures reçues dans l'année	NA												
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	NA												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues	NA												
Montant total des factures exclues	NA												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							- Délais contractuels						
							- Délais légaux : 60 jours						

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 avril 2016 pris en application de l'article D. 441-4 du code de commerce qui précise les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à mentionner dans le rapport de gestion, il est également précisé que Spirica s'appuie sur l'analyse du périmètre faite dans la circulaire FFA :

- le suivi des délais de paiement des primes et des prestations, les relations avec les intermédiaires d'assurance, les relations liées aux opérations d'assurance font l'objet d'une législation spécifique ayant pour but la protection des assurés y compris les assurés professionnels qui se trouve soit dans la législation spécifique au contrat d'assurance soit dans la législation prudentielle ;
- en application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017 les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance ;
- ainsi les informations requises par le décret du 27 novembre 2015 et l'arrêté du 6 avril 2016 ne sont à fournir que pour les factures reçues relatives au fonctionnement des sociétés d'assurance.

5. DEPENSES NON DEDUCTIBLES

En application de l'article 223 quater de Code général des impôts, aucune des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code n'a été engagée.

6. METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

7. AFFECTATION DU RESULTAT

Les sommes distribuables au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à :

- ✓ L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 11.735.590,95 euros ;
- ✓ Le compte de « Report à nouveau » avant l'affectation s'élève à 41.710.907,15 euros.

En conséquence, nous vous proposons de procéder aux affectations et distributions suivantes :

Distribution de la somme de 13.590.861,24 euros à titre de dividende aux actionnaires.

Cette somme sera prélevée sur les sommes distribuables de la façon suivante :

- ✓ à hauteur de 11.735.590,95 euros sur le bénéfice distribuable de l'exercice 2019 ;
- ✓ à hauteur de 1.855.270,29 euros sur le compte report à nouveau.

8. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

9. RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

En annexe 22.1 est joint le tableau prévu à l'article R. 225.102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de Spirica au cours des cinq derniers exercices.

10. SOLVABILITÉ

en M€	SOLVABILITE II		
	2017	2018	2019
Besoin marge de solvabilité [A] ou SCR	234	257	228
Fonds propres (en dur) ou Tier 1	256	252	384
TSDI - TSR utilisés ou Tier 2 - 3	117	122	122
Total éléments admis en couverture [b]	373	374	508
Taux de couverture [b] / [a]	160%	145%	223%

Fin 2019, le SCR s'élève à 228 M€ et les fonds propres admis en couverture à 506 M€.

La couverture du SCR est satisfaisante au 31/12/2019 et s'établit à 223%.

11. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport sur les comptes annuels, dont lecture vous sera donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

12. EVENEMENTS POST CLOTURE

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Pour Spirica, les conséquences directes en lien avec l'impact de cette crise restent impossibles à déterminer à ce stade.

13. PERSPECTIVES POUR 2020

L'activité 2020 de Spirica est prévue à un niveau proche de 2020.

Dans le cadre du référentiel normatif applicable aux compagnies d'assurance européennes (Solvabilité 2), Spirica poursuivra ses actions pour optimiser son besoin en capital. Les conditions de marché obligataires toujours défavorables renforcent cette nécessité.

L'épidémie de Covid-19 aura probablement des impacts sur les revenus de Spirica.

14. ACTIVITES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

Conformément à l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

15. ACTIVITE DES FILIALES

UAF LIFE Patrimoine (détenue à 50%) :

La filiale UAF LIFE Patrimoine a poursuivi son activité au cours de l'exercice 2019.

L'objet social de la Société n'a pas évolué et reste la distribution de produits d'assurance et de produits financiers à destination des professionnels du patrimoine en tant que plateforme. Le positionnement de l'offre composée principalement des produits SPIRICA a permis d'atteindre les objectifs de collecte et d'encours fixés au budget.

Au 31 décembre 2019, la collecte d'UAF LIFE Patrimoine s'est élevée à 647 M€ et l'encours à 4,2 Md€.

Le chiffre d'affaires de UAF LIFE Patrimoine est de 37 M€.

Les produits d'exploitation s'élevant à 37,6 M€ et les charges d'exploitation s'élevant à 35,9 M€, le résultat d'exploitation s'élève dès lors à la somme de 1,7 M€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice écoulé d'UAF LIFE Patrimoine se solde par un bénéfice net comptable de 0,6 M€.

La filiale UAF LIFE Patrimoine a par ailleurs poursuivi ses efforts d'investissement dans son système d'informations.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan d'UAF LIFE Patrimoine s'élevait à 24,2 M€

ISR Courtage (détenue à 100%) :

La filiale ISR COURTAGE a poursuivi son activité d'intermédiaires en produits d'assurance et produits financiers auprès de sa clientèle.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019, le chiffre d'affaires d'ISR Courtage s'est élevé à la somme de 0,4 M€.

Les produits d'exploitation s'élevant à 0,4 M€ et les charges d'exploitation s'élevant à 0,2 M€, le résultat d'exploitation s'élève dès lors à la somme de 0,2 M€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice écoulé d'ISR COURTAGE se solde par un bénéfice net comptable de 0,1 M€.

Au 30 septembre 2019, le total du bilan d'ISR COURTAGE s'élevait à 0,3 M€.

16. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Une convention réglementée a été soumise à autorisation du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2019. Il s'agit de la convention de rachat d'une participation entre SPIRICA et PRÉDICA. La conclusion de cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 29 novembre 2019.

Le Conseil a donné l'autorisation pour la réalisation de cette acquisition de parts, celle-ci devant intervenir dans les 9 mois suivant l'autorisation.

Cette convention est considérée comme réglementée conformément aux termes de l'article L.225-38 du code de commerce car elle a été conclue avec une société « sœur » appartenant au même Groupe.

La conclusion de la convention est dans l'intérêt de la société dans la mesure où ce rachat permet à Spirica d'être seul actionnaire de la société UAF Life Patrimoine suite aux rachats des parts antérieurement détenues par la société Prédica. Les contrats assurés par Prédica et gérés par le courtier UAF Life Patrimoine ayant déjà fait l'objet d'un transfert de portefeuille à Spirica approuvé par le Conseil d'administration, la participation de Prédica au capital social d'UAF Life Patrimoine n'avait plus lieu d'être et permet ainsi à Spirica de gérer sa filiale en fonction de sa propre vision stratégique.

Aucune convention régie par l'article L.225-38 du Code de commerce autorisée et conclue au cours d'exercices antérieurs ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

17. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

17.1 Composition du capital social au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le capital social de SPIRICA se compose de 453 028 708 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,51 euros.

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Crédit Agricole Assurances	453 028 704	99,99
Autres	4	N.S.
TOTAL	453 028 708	100,00

17.2 Informations relatives à la participation des salariés au capital social

Conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune opération relative à l'acquisition ou à la souscription d'actions n'a été ouverte cette année.

17.3 Rachat par la société de ses propres actions pour les besoins de la participation des salariés par attribution d'actions

Conformément à l'article L.225-211 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune opération relative à l'achat par la Société de ses propres actions n'a été effectuée.

18. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES (LOI GRENELLE II)

La Société a eu, sur l'exercice 2019 une activité exclusivement administrative et financière. L'incidence des activités de la Société sur l'environnement est extrêmement limitée. Elle consiste essentiellement en consommation d'énergie sous forme d'électricité.

L'activité de la Société étant dédiée à certaines opérations d'assurance de personnes, la principale matière première est le papier. L'usage du papier recyclé est promu dès que possible.

Compte tenu de son impact quasi inexistant sur l'environnement, la Société n'a pas mis en place de moyen de suivi d'indicateur en la matière.

Par ailleurs, la politique en matière de responsabilité sociétale et environnementale des membres du groupe Crédit Agricole, dont la Société, est coordonnée par le groupe Crédit Agricole ; ces informations sont détaillées dans le rapport de gestion de la société Crédit Agricole Assurances et dans le document de référence du groupe Crédit Agricole.

19. PRETS INTERENTREPRISES DE L'ARTICLE L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

La Société n'a conclu aucun prêt visé à l'article L.511-6, 3bis du Code monétaire et financier d'une durée de moins de deux ans avec des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles la Société entretient des liens économiques le justifiant.

20. LISTE DES SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous rappelons que la Société ne possède aucune succursale.

21. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

21.1 Présentation générale du Conseil d'administration

Spirica est administrée par un Conseil d'administration qui se compose de trois membres au minimum et dix-huit membres au maximum, sous réserve des dérogations prévues par la loi.

21.2 Durée des fonctions des administrateurs

La durée du mandat des administrateurs de Spirica est statutairement fixée à six ans. Les administrateurs sont toujours rééligibles. Les statuts de la Société prévoient une limite d'âge de soixante-dix ans.

21.3 Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration est composé de cinq membres.

Noms	Fonction au sein du Conseil
Jean-Jacques DUCHAMP	Président du Conseil d'administration
Daniel COLLIGNON	Administrateur, Directeur Général
Frédéric THOMAS	Administrateur
Marie-Pierre GONTARD	Administrateur
Henri LE BIHAN	Administrateur

21.4 Évolution du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 2019 a nommé Monsieur Henri LE BIHAN en qualité d'administrateur, pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

21.5 Jetons de présence

Nous vous rappelons qu'aucun jeton de présence n'est attribué aux membres du Conseil d'administration.

21.6 Liste des mandats des administrateurs

M. Jean-Jacques DUCHAMP

SOCIETE	Forme	Fonctions
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE	SA cotée	Administrateur
CPR AM	SA	Administrateur
GECINA	SA cotée	Représentant permanent de PREDICA - Administrateur
CA VITA	SA Italie	Administrateur
SPIRICA	SA	Administrateur - Président du Conseil
UAF LIFE PATRIMOINE	SA	Administrateur - Président du Conseil
ISR COURTAGE	SA	Représentant permanent de SPIRICA - Administrateur
PACIFICA	SA	Administrateur
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	SA cotée	Directeur Général Adjoint
GENERALE DE SANTE	SA cotée	Administrateur - Vice Président
CLH	SA	Administrateur
SEMMARIS	SA	Représentant permanent de PREDIRUNGIS - Administrateur + Membre du Comité des Nominations et Rémunérations
COMEXPOSIUM	SA	Administrateur**

* : mandats interrompus ou expirés au cours de l'exercice 2019

** : mandats pris au cours de l'exercice 2019

M. Daniel COLLIGNON

SOCIETE	Forme	Fonctions
SPIRICA	SA	Administrateur - Directeur Général
UAF LIFE PATRIMOINE	SA	Administrateur - Directeur Général
ISR COURTAGE	SA	Administrateur - Président - Directeur Général**
LA MEDICALE DE France	SA	Administrateur
Edissimmo	SCPI	Représentant permanent de SPIRICA, Membre du Conseil de Surveillance
France Investipierre	SCPI	Représentant permanent de SPIRICA, Membre du Conseil de Surveillance
Laffitte Pierre	SCPI	Représentant permanent de SPIRICA, Membre du Conseil de Surveillance
Patrimmo Commerce	SCPI	Représentant permanent de SPIRICA, Membre du Conseil de Surveillance
Primopierre	SCPI	Représentant permanent de SPIRICA, Membre du Conseil de Surveillance
Rivoli Avenir Patrimoine	SCPI	Représentant permanent de SPIRICA, Membre du Conseil de Surveillance
Uifrance	SCPI	Représentant permanent de SPIRICA, Membre du Conseil de Surveillance
PFO2	SCPI	Représentant permanent de SPIRICA, Membre du Conseil de Surveillance
Accès Valeur Pierre	SCPI	Représentant permanent de SPIRICA, Membre du Conseil de Surveillance

* : mandats interrompus ou expirés au cours de l'exercice 2019

** : mandats pris au cours de l'exercice 2019

Mme Marie-Pierre GONTARD

SOCIETE	Forme	Fonctions
SPIRICA	SA	Administrateur
UAF LIFE PATRIMOINE	SA	Administrateur
CA ASSICURAZIONI	SA Italie	Administrateur
CA VITA	SA Italie	Administrateur**

M. Frédéric THOMAS

SOCIETE	Forme	Fonctions
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	SA cotée	Directeur Général
PREDICA	SA	Directeur Général
CACI	SA	Représentant permanent de CAA, Administrateur
LA MEDICALE DE France	SA	Censeur
SPIRICA	SA	Administrateur
PACIFICA	SA	Administrateur
CA INDOSUEZ WEALTH	SA	Administrateur
CREDIT AGRICOLE VITA SPA	SPA Italie	Vice-Président
CREDIT AGRICOLE SA	SA cotée	Membre du Comité Exécutif et Membre du Comité de Direction
ADICAM	SARL	Membre du Conseil d'administration
GROUPEMENT Français DES BANCASSUREURS	Asso L 1901	Vice-Président
ICADE	SA cotée	Administrateur – Président du CA**
FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS	SICAV	Représentant permanent de PREDICA - Président
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS	SAS	Représentant légal de CAA - CAA Présidente personne morale
CREDIT AGRICOLE INNOVATION ET TERRITOIRES (CAIT)	SAS	Membre du Comité de surveillance
F/I VENTURE (Fintech : insurtech Venture)	SAS	Président du Comité de surveillance
MEDEF	Asso	Membre de l'Assemblée générale du MEDEF au titre de la FFA
CREDIT AGRICOLE-GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM	SAS	Administrateur et membre du Comité d'audit et finance**
LCL	SA cotée	Administrateur**

* mandats interrompus ou expirés au cours de l'exercice 2019

** mandats pris au cours de l'exercice 2019

M. Henri LE BIHAN

SOCIETE	Forme	Fonctions
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	SA cotée	Directeur Général Adjoint – Dirigeant effectif
PREDICA	SA	Directeur Général Délégué
CACI	SA	Directeur Général (Non Administrateur)
LA MEDICALE DE France	SA	Administrateur
SPIRICA	SA	Administrateur**
FINAREF RISQUES DIVERS	SA	Administrateur
FINAREF VIE	SA	Administrateur
Assur&Me	SASU	Président
CA CONSUMER FINANCE	SA	Administrateur
CA GRAND CRUS	SAS	Représentant permanent de PREDICA - Administrateur
Crédit agricole SA	SA	Membre du Comité de Direction
Space Lux	SA Lux	Administrateur – Président du CA

* : mandats interrompus ou expirés au cours de l'exercice 2019

** : mandats pris au cours de l'exercice 2019

21.7 Mandats d'administrateurs

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée.

21.8 Mandats des Commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée.

21.9 Délégations en matière d'augmentation de capital

Délégations en matière d'augmentation de capital

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice.

(Informations requises par l'Ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières) :

Assemblées générales Résolutions	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Durée, Plafond, limites de délégations	Utilisation faite au cours de l'exercice 2019
Assemblée générale du 18 septembre 2019	Augmenter le capital social par apports en numéraire, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires de la société, à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Plafond: Le montant total des augmentations ne pourra excéder soixante quinze millions (75.000.000) d'euros. Durée: Un an à compter de l'AG	Le Conseil d'administration du 25/09/2019 a procédé à une augmentation de capital d'une somme de 49 999 999,65 €, portant le capital social de 161 044 641,43 € à 231 044 641,08 €.

21.10 Convention entre un Dirigeant, actionnaire significatif et une filiale

Les membres du Conseil d'administration, en date du 29 novembre 2019, ont validé à l'unanimité la souscription par la Société d'un emprunt subordonné auprès de Crédit Agricole Assurances. L'émission concernait des Titres Subordonnés Remboursables (TSR) et a été réalisée à destination exclusive de la société mère de Spirica, pour un montant de quinze millions d'euros (15.000.000 €). Les titres ont été émis au taux d'intérêt semi-annuel fixe de 4,224 % et l'échéance de remboursement est fixée à 5 ans.

Cette convention est conclue à des conditions normales et habituelles pour ce type d'opérations.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées.

Paris, le 24 avril 2020

Le Conseil d'Administration

22. ANNEXE 1

22.1 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

	en K€				
	2015	2016	2017	2018	2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	106 045	141 045	181 045	181 045	231 045
Nombre d'actions ordinaires existantes	207 930 869	276 558 120	354 989 493	354 989 493	453 028 708
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droits de vote) existants	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 185 938	1 253 238	1 070 338	1 013 326	1 391 787
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 008	11 277	14 255	14 726	15 198
Impôts sur les bénéfices	-1 377	-1 470	-2 450	-543	-1 228
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 511	8 178	9 888	11 765	11 736
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTIONS					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,04	0,04	0,04	0,04	0,03
Résultat après impôts et participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	68	83	93	95	100
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 484	4 090	4 788	4 730	5 175
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	2 025	2 259	2 848	2 708	2 572

COPIE CERTIFIÉE
GNFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a cursive 'C' and a long horizontal stroke.

SPIRICA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale

SPIRICA
50-56, rue de la Procession
75015 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPIRICA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état du hors bilan et sur la note 4.11 « Divers engagements hors bilan » de l'annexe des comptes annuels, qui exposent la correction d'une erreur opérationnelle relative aux engagements hors bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération française de l'assurance du 29 mai 2017.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SPIRICA par vos assemblées générales du 5 mai 2011 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 28 décembre 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour

fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

SPIRICA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019 - Page 5

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 27 mai 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

 2020.05.27
12:42:50 +02'00'

Jérôme-Eric Gras


Olivier Drion

SPIRICA

BILAN

ACTIF	2019	2018
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	0	0
2. Actifs incorporels	7 500 634	7 702 006
3. Placements :	5 939 173 927	5 055 006 214
3a Terrains et constructions	610 862 986	574 978 686
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	121 155 288	138 450 266
3c Autres placements	5 207 155 653	4 341 577 263
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0
4. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte et aux contrats diversifiés	3 632 957 176	2 978 813 432
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0	0
5a Provisions pour primes non acquises (non vie)	0	0
5b Provisions d'assurance vie	0	0
5c Provisions pour sinistre (vie)	0	0
5d Provisions pour sinistre (non-vie)	0	0
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	0	0
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	0	0
5g Provisions pour égalisation	0	0
5i Autres provisions techniques (non-vie)	0	0
5i Autres provisions techniques (vie)	0	0
6. Créances :	29 470 684	23 442 517
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	4 486 623	2 519 602
.6aa Primes acquises non émises	0	0
.6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	4 486 623	2 519 602
6b Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
6c Autres créances :	24 984 061	20 922 915
.6ca Personnel	4 281	200
.6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12 731 772	7 930 386
.6cc Débiteurs divers	12 248 008	12 992 330
7. Autres actifs:	16 937 533	42 430 096
7a Actifs corporels d'exploitation	420 567	435 205
7b Comptes courants et caisses	16 516 965	41 994 890
8. Comptes de régularisation - Actif :	63 009 144	61 001 230
8a Intérêts et loyers acquis non échus	49 842 425	49 441 688
8b Frais d'acquisition reportés	0	0
8c Autres comptes de régularisation	13 166 718	11 559 542
9. Différence de conversion	0	0
Total de l'actif	9 689 049 097	8 168 395 494

BILAN

PASSIF	2019	2018
1. Capitaux propres :	305 744 038	242 504 872
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	231 044 641	181 044 641
1b Primes liées au capital social	508 277	508 277
1d Autres réserves	20 744 622	19 241 046
1e Report à nouveau	41 710 907	29 945 540
1f Résultat de l'exercice	11 735 591	11 765 367
2. Passifs subordonnés	156 857 000	141 697 146
3. Provisions techniques brutes :	5 185 758 612	4 599 945 579
3a Provisions pour primes non acquises	0	0
3b Provisions d'assurance vie	5 127 400 330	4 541 587 298
3b Provisions d'assurance non-vie	0	0
3c Provisions pour sinistres (vie)	0	0
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	0	0
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristourne (vie)	58 358 282	58 358 282
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristourne (non-vie)	0	0
3g Provisions pour égalisation	0	0
3h Autres provisions techniques (vie)	0	0
3i Autres provisions techniques (non-vie)	0	0
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte	3 679 600 990	2 983 955 090
5. Provisions pour risques et charges	410 881	378 845
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0
7. Autres dettes :	329 011 337	171 908 076
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	18 396 537	16 685 714
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	3 894 352	2 733 648
7d Dettes envers des établissements de crédit	0	0
7e Autres dettes :	306 720 448	152 488 714
.7eb Autres emprunts, dépôts, et cautionnements reçus	278 632 955	126 934 988
.7ec Personnel	1 927 666	1 774 931
.7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	16 819 249	15 110 027
.7ee Créanciers divers	9 340 578	8 668 768
8. Comptes de régularisation - Passif	31 666 239	28 005 885
9. Différence de conversion	0	0
Total du passif	9 689 049 097	8 168 395 494

SPIRICA

HORS BILAN

ARRETE A FIN DECEMBRE 2019

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	2019	2018	2018 - PRO FORMA *
Engagements reçus :	200 000	-	200 000
- avals, cautions et garanties de crédits			
- titres et actifs acquis avec engagement de reverse			
- autres engagements sur titres, actifs, ou revenus	200 000	-	200 000
- autres engagements donnés			
Engagements donnés :	308 432	235 910	280 065
- avals, cautions et garanties de crédits			
- titres et actifs acquis avec engagement de reverse			
- autres engagements sur titres, actifs, ou revenus	308 432	235 910	280 065
- autres engagements donnés			
Valeurs reçues en nantissement des occasionnaires et rétrocessionnaires	-	-	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec	-	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-	-

* En raison d'une erreur opérationnelle, la colonne 2018 du hors-bilan n'a pas été correctement alimentée dans les états financiers 2018. Les montants corrects sont ceux présentés dans la colonne "2018 - Pro Forma".

SPIRICA

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte technique de l'assurance vie

	Opérations brutes 2019	Cessions et rétrocessions 2019	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018
1. Primes	1 391 849 207	-82 649	1 391 766 559	1 013 326 402
2. Produit des placements :	233 656 089		233 656 089	240 572 666
2 a Revenus des placements	191 774 666		191 774 666	183 409 408
2 b Autres produits des placements	14 266 883		14 266 883	14 999 871
2 c Profits provenant de la réalisation des placements	27 614 541		27 614 541	42 163 387
3. Ajustements A.C.A.V. (plus-values)	353 052 579		353 052 579	75 839 649
4. Autres produits techniques	2 080 383		2 080 383	2 170 656
5. Charges des sinistres :	-516 674 699	0	-516 674 699	-481 809 817
5 a Prestations et frais payés	-516 674 699	0	-516 674 699	-481 809 817
5 b Charges des provisions pour sinistres	0	0	0	0
6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques :	-1 182 344 317	-308 175	-1 182 652 492	-352 013 400
6 a Provisions d'assurance-vie	-420 064 864	-323 084	-420 387 948	-205 625 701
6 b Provisions sur contrats en unités de compte	-761 637 835		-761 637 835	-146 048 751
6 c Autres provisions techniques	-641 619	14 910	-626 709	-338 948
7. Participation aux résultats	-99 149 366	-14 910	-99 164 275	-75 072 763
8. Frais d'acquisition et d'administration :	-80 199 432	-60 132	-80 259 564	-74 497 629
8 a Frais d'acquisition	-15 756 560		-15 756 560	-14 601 916
8 b Frais d'administration	-64 442 872		-64 442 872	-59 846 126
8 c Commissions reçues des réassureurs		-60 132	-60 132	-49 587
9. Charges des Placements :	-35 277 986	0	-35 277 986	-54 188 522
9 a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-15 040 684	0	-15 040 684	-13 347 083
9 b Autres charges des placements	-10 603 349		-10 603 349	-6 754 288
9 c Pertes provenant de la réalisation de placements	-9 633 953		-9 633 953	-34 087 150
10. Ajustement A.C.A.V. (moins-values)	-48 999 603		-48 999 603	-276 763 534
11. Autres charges techniques	-4 804 148		-4 804 148	-4 440 694
12. Produits des placements transférés	-6 202 086		-6 202 086	-5 348 707
Résultat technique de l'assurance vie	6 986 622	-465 865	6 520 757	7 774 307

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat non technique

	OPÉRATIONS	OPÉRATIONS
	2019	2018
1. Résultat technique de l'assurance non-vie	0	0
2. Résultat technique de l'assurance vie	6 520 757	7 774 307
3. Produits des placements :	0	0
3 a Revenu des placements	0	0
3 b Autres produits des placements	0	0
3 c Profits provenant de la réalisation des placements	0	0
4. Produits des placements alloués	0	0
5. Charges des placements :	0	0
5 a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	0	0
5 b Autres charges des placements	0	0
5 c Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0
6. Produits des placements transférés	6 202 086	5 348 707
7. Autres produits non techniques	598 700	-307 569
8. Autres charges non techniques	0	0
9. Résultat exceptionnel :	0	0
9 a Produits exceptionnels	0	0
9 b Charges exceptionnelles	0	0
10. Participation des salariés	-358 185	-506 978
11. Impôt sur les bénéfices	-1 227 767	-543 099
12. Résultat de l'exercice	11 735 591	11 765 367



**ETATS FINANCIERS
ANNUELS**

EXERCICE 2019

SOMMAIRE

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS	4
1.1 Faits marquants	4
1.2 Activité commerciale	4
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	5
2.1 Principes généraux	5
2.2 Changement comptable	5
2.3 Règles d'évaluation sur les postes du bilan	5
2.3.1 Actifs incorporels	5
2.3.2 Placements	6
2.3.3 Instruments Financiers à Terme	7
2.3.4 Immobilisations corporelles	7
2.3.5 Provisions techniques	7
2.3.6 Opérations de réassurance	9
2.3.7 Créances et dettes	9
2.3.8 Comptes de régularisation	9
2.3.9 Engagements de retraite	9
2.4 Règles d'évaluation sur les postes du compte de résultat	9
2.4.1 Primes	9
2.4.2 Sinistres	10
2.4.3 Produits et charges des placements	10
2.4.4 Allocation des produits financiers	10
2.4.5 Règles d'imputation des frais généraux par destination	10
3. EVENEMENTS POST CLOTURE	11
4. INFORMATIONS SUR LE BILAN	11
4.1 Mouvements sur les actifs incorporels	11
4.2 Mouvements sur les placements	12
4.2.1 Terrains et constructions	12
4.2.2 Entreprises liées et participations	12
4.2.3 Autres placements	14
4.2.4 Etat récapitulatif des placements	15
4.2.5 Instruments financiers à terme	16
4.3 Tableau des filiales et participations	16
4.4 Opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	17
4.4.1 Actifs et passifs se rapportant aux entreprises liées et aux participations	17
4.4.2 Engagements hors bilan relatifs aux entreprises liées et aux participations	17
4.5 Renseignements concernant les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable	17
4.6 Comptes de régularisation actif et passif	18
4.7 Etat des créances et dettes	18
4.8 Fonds propres et quasi-fonds propres	20
4.8.1 Tableau de variation des capitaux propres	20
4.8.2 Composition du capital social	20
4.8.3 Composition de l'actionariat	20
4.8.4 Emprunt subordonné	21
4.9 Provisions techniques non-vie	21
4.9.1 Provisions pour risques en cours et prévisions de recours	21
4.9.2 Evolution au cours des 3 derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision brute pour sinistres à payer	21
4.10 Provision pour risques et charges	22
4.11 Divers engagements hors bilan	22
5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	23
5.1 Résultat technique par catégorie Vie	23
5.2 Résultat technique par catégorie Non Vie	23
5.3 Ventilation des primes brutes et des commissions	23
5.3.1 Primes brutes émises	23
5.3.2 Commissions afférentes à l'assurance directe	23
5.3.3 Mouvements de portefeuille	23
5.4 Produits et charges des placements	23
5.5 Variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)	24
5.6 Participation des assurés	24
5.7 Charges de personnel	24

5.8	Produits et charges exceptionnelles	25
5.9	Autres produits et charges non techniques	25
5.10	Impôts sur les bénéfices	25
5.10.1	Analyse de la charge d'impôts	25
5.10.2	Informations sur la situation fiscale différée	26
5.10.3	Intégration fiscale	26
6.	AUTRES INFORMATIONS	27
6.1	Effectif moyen du personnel	27
6.2	Consolidation	27
6.3	Rémunération des dirigeants	27
6.4	Détail des engagements des Contrats Diversifiés	27
6.5	Honoraires des commissaires aux comptes	27
7.	ANNEXES	28
7.1	Annexe 1 : Résultat technique par catégories	29
7.2	Annexe 2 : Tableau des filiales et participations	30

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Spirica est une société anonyme au capital de 231.044.641 euros dont l'actionnaire principal est Crédit Agricole Assurances SA.

Spirica, régie par le Code des assurances, est agréée pour contracter sous forme d'assurance directe ou de réassurance, des engagements dont l'exécution dépend de la vie humaine, des engagements pour faire appel à l'épargne en vue de la capitalisation.

1. ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DES MARCHÉS FINANCIERS

1.1 Faits marquants

Le 18/09/2019 l'Assemblée Générale Mixte a autorisé une augmentation du capital social d'un montant de 50M€, il s'élève désormais à 231M€.

Spirica a généré en 2019 un résultat net positif, dont le montant net après impôts s'élève à 11,7 M€.

1.2 Activité commerciale

En 2019, le chiffre d'affaires de Spirica s'est établi à 1 392 M€, soit +37,3% par rapport à l'année 2018. Le taux d'UC sur le chiffre d'affaires 2019 s'établit à 45,0%.

Cette croissance s'explique par une progression sur l'ensemble des canaux de distribution et plus particulièrement par UAF Life Patrimoine (+204 Me, soit +56,3%) et par le canal banques privées en hausse de 41,5% soit +63M€.

Les prestations enregistrées en 2019 représentent 504 M€, soit un taux de chute annualisé 2019 de 6,3%. Le taux d'UC sur les prestations est de 26,6%.

Le flux net des arbitrages est orienté des supports UC vers les fonds en euros à hauteur de -83 M€ contre -6 M€ l'an dernier.

En conséquence, la collecte nette réalisée en 2019 est de 873 M€ et le taux d'UC de 45,9%.

Les provisions mathématiques 2019 s'établissent à 8,6 Md€ dont 41,8% en UC.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de SPIRICA sont établis conformément aux dispositions des articles L.123-12 à L.123-22 du code de commerce sous réserve des dispositions particulières applicables aux sociétés d'assurance prévues par le Code des assurances et l'ANC.

Il s'agit principalement des dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 transposant, en droit français, la directive européenne de 1991 sur les comptes des entreprises d'assurance.

En 2015, dans le cadre de la transposition de la directive Solvabilité II par l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015, les prescriptions comptables applicables aux entreprises d'assurance ont été transférées vers l'ANC.

L'ordonnance n°2015-378 et son décret n°2015-513 du 7 mai 2015 ont notamment modifié l'architecture du code des assurances.

Ainsi, désormais l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires de nature comptable sont regroupées au titre IV du livre III du code des assurances.

Les dispositions portant sur les prescriptions comptables ont, quant à elles, été abrogées à compter du 1er janvier 2016 et ont été transférées dans le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Ce transfert s'est fait à prescriptions comptables constantes. Aussi, ce règlement n'a entraîné aucun changement de méthode comptable.

Le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016 est venu modifier le règlement ANC n°2015-11 afin d'y procéder à des corrections formelles (tables incomplètes, renvois entre articles erronés).

A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement ANC n°2015-11, les dispositions du Plan Comptable Général 2014 (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements n°2015-06, 2016-07, 2017-01, 2018-01 et 2018-07) sont applicables.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- principe de continuité d'exploitation
- principe de permanence des méthodes
- principe de prudence
- principe de non compensation
- principe de séparation des exercices

Au-delà des informations obligatoires (résultant de l'application des textes réglementaires), sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

2.2 Changement comptable

En 2019, Spirica n'a pas été impacté par des changements de la réglementation comptable.

Il n'y pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

2.3 Règles d'évaluation sur les postes du bilan

2.3.1 Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires sans substance physique. Les actifs incorporels comprennent notamment les logiciels qui sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à partir de la date de mise en service.

Ils comprennent également le système d'information Sylvéa, développé par les équipes informatiques de Spirica pour gérer les contrats des assurés. Sylvéa est composé d'une série de modules. Les modules jugés obsolètes font l'objet d'une mise au rebut et ceux jugés pérennes voient leur plan d'amortissement révisé avec un ré étalelement sur 5 années supplémentaires. Dans ce cadre une note est rédigée, précisant et détaillant les modalités du ré étalelement effectué.

Ils comprennent également la valeur d'acquisition de portefeuille des contrats UAF cédés par Prédica à Spirica.

2.3.2 Placements

Placements immobiliers (Terrains et constructions)

Il s'agit de parts de SCPI, de SCI et d'OPCI, enregistrées à leur coût d'acquisition. Les revenus de placements sont constitués de loyers trimestriels ou de dividendes reversés par les organismes qui en sont les gestionnaires.

Les placements immobiliers sont évalués conformément aux dispositions de l'article R.343-10 du Code des assurances et de l'article 121-3 du règlement ANC n°2015-11.

Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Autres placements

Titres à revenus fixes (relevant de l'article R 343-9)

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêts courus. La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actifs ou passifs.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Conformément aux dispositions de l'article R 343-9 du Code des assurances et le règlement ANC n°2015-11, les moins-values éventuelles de ces actifs ne font pas l'objet d'une dépréciation. Cependant, une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré « que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal ». Le risque de contrepartie s'apprécie, conformément aux articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC l'avis n°2006-07 du 30 juin 2006 du Conseil National de la Comptabilité, au regard de toute information évoquant « des difficultés financières importantes » rencontrées par le débiteur. Ce risque de crédit est apprécié en fonction des indications objectives de difficultés financières importantes de l'émetteur, telles qu'exposées dans le règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre III Section 1.

Titres à revenus variables (relevant de l'article R 343-10)

Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. Ils sont évalués conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre II :

- titres cotés : le dernier cours coté de l'exercice,
- titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise,
- actions de SICAV et FCP : la dernière valeur de rachat publiée.

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne si la dépréciation présente un caractère durable, conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre II Chapitre III Section 2. Aucune provision pour dépréciation durable n'a été constatée au 31/12/2019. En effet, Spirica a suivi la recommandation du 15 décembre 2008 pour les organismes d'assurance émise par le CNC et l'ACPR pour l'arrêté des comptes en période de crise financière.

Pour mémoire, la moins-value latente présente à l'arrêté un caractère durable si elle satisfait à l'un des critères suivants :

- Il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation durable à l'arrêté précédent.
- Le placement a constamment présenté une moins-value latente de plus de 20% (30% en cas de forte volatilité des marchés) sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté.
- Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra pas recouvrer tout ou partie de la valeur comptable des placements.

Le décret n°2013-717 du 2 août 2013 a élargi les listes d'actifs par lesquels les entreprises d'assurance peuvent représenter leurs engagements réglementés, aux prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, via des investissements en direct ou au travers de fonds de prêts. Par ailleurs, les titres amortissables font l'objet d'un amortissement de surcote/décote. Pour ceux que l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir à échéance, les éventuelles dépréciations résultent d'un risque de crédit avéré de l'émetteur.

Placements représentatifs des contrats en Unités de Compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte suivent des règles d'évaluation spécifiques précisées à l'article R.343-13 du Code des assurances et au règlement ANC n°2015-11 Livre II Titre II.

Ces placements sont inscrits au bilan pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire. La différence entre cette valeur et la valeur comptable antérieure est constatée en compte de résultat.

Placements représentatifs des contrats diversifiés

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats diversifiés suivent des règles d'évaluation spécifiques précisées à l'article R.134-1 du Code des assurances.

Ces placements sont inscrits au bilan pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire. La différence entre cette valeur et la valeur comptable antérieure est constatée en compte de résultat.

2.3.3 Instruments Financiers à Terme

Il s'agit d'instruments de couverture face au risque de hausse des taux d'intérêts qui impacterait la valeur du portefeuille obligataire.

La prime de souscription est comptabilisée en charge à payer et amortie linéairement sur la durée du contrat.

Le montant de l'engagement de couverture est comptabilisé dans les engagements reçus hors bilan.

2.3.4 Immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont des actifs physiques détenus, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'ils soient utilisés au-delà de l'exercice en cours.

Ces autres actifs corporels font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire, selon les durées suivantes :

- matériel de transport : 5 ans
- matériel de bureau : 5 ans
- matériel informatique : 3 ans
- mobilier de bureau : 5 ans

2.3.5 Provisions techniques

Les provisions techniques ont été calculées conformément aux prescriptions du Code des Assurances. Elles sont mentionnées dans le règlement ANC n°2015-11 Livre I Titre IV Chapitre II et Chapitre III..

Elles se composent des éléments suivants :

Les provisions mathématiques (art R343-3)

Elles représentent l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés. Elles correspondent à la différence des valeurs actuelles probables des engagements de l'assureur et des engagements des assurés.

Les valeurs actuelles probables sont calculées en fonction de taux d'intérêt techniques et de tables de mortalité.

Les provisions mathématiques des rentes

Elles représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions mathématiques des contrats diversifiés

Les provisions mathématiques des contrats diversifiés sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

La provision pour participation aux bénéfices (art R343-3 du Code des assurances)

Elle correspond au montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

La réserve de capitalisation

Selon l'article R343-3 du Code des assurances, cette réserve est destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.

Elle est mouvementée lors des sorties (ventes ou conversions), réalisées avant leur échéance, des valeurs amortissables réglementées, à l'exception des obligations à taux variable.

La provision globale de gestion

Elle est destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs.

La provision globale de gestion est dotée, à concurrence du montant des charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes, sur l'épargne gérée ou par des prélèvements sur produits financiers.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2019.

La provision pour aléas financiers

Elle est destinée à compenser la baisse des rendements de l'actif.

La provision pour aléas financiers doit être dotée lorsque, à l'inventaire, le rapport entre les intérêts techniques et la participation aux bénéfices minimum garantie sur les provisions mathématiques moyennes est supérieur à 80% du taux de rendement réel des actifs.

Elle correspond alors à la différence entre les provisions mathématiques d'inventaire et celles calculées avec 80% du rendement réel des actifs.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2019.

La provision pour risque d'exigibilité (article R 343-3 du Code des assurances)

Elle est destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 343-10. Le décret n°2013-717 du 2 août 2013 a modifié le champ d'application de la PRE (article R. 331-5-1) : il en exclut les valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, dès lors que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de les détenir jusqu'à leur maturité.

Les actifs relevant du champ de la PRE étant en moins-value latente globale depuis le 31/12/2011, une PRE a été enregistrée. Conformément à l'article R.343-6, Spirica a retenu un étalement de la provision sur une durée de 8 années.

Il n'y a pas eu de PRE à constituer en 2019.

La provision pour frais d'acquisition reportés

Non applicable pour Spirica au 31/12/2019

La provision pour égalisation

Pour les opérations d'assurance vie, la provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2019.

La provision pour primes non acquises

Elle est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Non applicable pour Spirica au 31/12/2019.

La provision pour garantie plancher des contrats en unités de compte

Cette provision est destinée à couvrir une garantie minimum accordée aux assurés lorsque la valeur de l'engagement des contrats en unités de compte est inférieure à la garantie minimale, suite à l'évolution des marchés boursiers.

Aucune provision pour risque plancher n'a dû être constituée sur les comptes de Spirica.

2.3.6 Opérations de réassurance

Spirica réassure le risque lié à la garantie accessoire, à souscription facultative, d'exonération des cotisations en cas d'incapacité temporaire totale de travail de l'assuré ou d'invalidité permanente totale sur le contrat Madelin commercialisé depuis 2012.

A compter de l'exercice 2013, Spirica réassure également la garantie décès accessoire présente en souscription facultative dans la plupart des produits d'assurance vie qu'elle commercialise.

Le montant des primes cédées pour l'exercice 2019 s'élève à 83 k€ (dont 46 k€ de garantie plancher et 37 k€ de garantie de table).

2.3.7 Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont suivies selon leur antériorité.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de risque probable de non recouvrement, pour le montant correspondant à ce risque.

Les soldes des comptes courants bancaires ouverts au sein du même établissement de crédit font l'objet d'une compensation.

Les découverts bancaires sont inscrits en dettes envers les établissements de crédit.

2.3.8 Comptes de régularisation

Intérêts

A l'actif, ce poste comprend essentiellement les intérêts courus des portefeuilles obligataire et immobilier, les intérêts courus calculés sur les avances sur polices consenties aux assurés et les intérêts du prêt consenti à Nortia, soit respectivement 45 964k€, 3 853k€ et 25k€.

Frais d'acquisition reportés

Non applicable pour Spirica au 31/12/2019.

Autres comptes de régularisation

A l'actif, ce poste comprend principalement la différence sur prix de remboursement à percevoir correspondant à l'amortissement de l'excédent de la valeur de remboursement des titres amortissables sur leur valeur d'acquisition, soit 10 122 K€ au 31/12/2019.

Au passif, ce poste correspond essentiellement aux amortissements des différences sur les prix de remboursement, correspondant à l'amortissement de l'excédent de la valeur d'acquisition des titres amortissables sur leur valeur de remboursement, soit 31 666k€ au 31/12/2019.

2.3.9 Engagements de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité, sur l'ensemble des effectifs. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Les taux retenus sont les suivants :

- Taux d'inflation : 1,75%
- Le taux d'intérêt est fonction de la moyenne des émissions corporate 'AA' (indice iBoxx)
- Augmentation des salaires : 1,75%
- Taux de mobilité (< 50 ans) : 7%
- Age de départ à la retraite : 62 ans pour les salariés ayant plus de 45 ans à la clôture, 67 ans pour les autres.

2.4 Règles d'évaluation sur les postes du compte de résultat

2.4.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, hors taxes, nettes d'annulation, et aux variations de provisions pour primes à émettre ou à annuler.

2.4.2 Sinistres

Les sinistres comprennent le montant des prestations réglées durant l'exercice.

2.4.3 Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts et loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de provisions, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir et les produits divers ainsi que les profits provenant de la réalisation des placements (plus-values sur cessions de placements, reprises sur la réserve de capitalisation) et, le cas échéant, les profits nets de change réalisés et la reprise de la provision pour pertes de change, ainsi que les reprises de provision pour dépréciation à caractère durable.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles et aux provisions des placements, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements (moins-values sur cessions, dotation à la réserve de capitalisation) et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées et la dotation à la provision pour perte de change.

Les plus et moins-values sur cessions de placements sont déterminées selon la méthode du « Premier Entré, Premier Sorti ».

Les cessions de certaines valeurs mobilières amortissables (obligations et titres de créances négociables) donnent lieu à des versements ou à des prélèvements sur la réserve de capitalisation selon le résultat de la vente. Cette réserve réglementaire est inscrite dans un poste spécifique des capitaux propres.

Le produit net des placements est ventilé en deux parties :

- D'une part, la partie correspondant à la rémunération financière des fonds propres,
- D'autre part, celle correspondant à la rémunération des provisions techniques (représentant les engagements envers les assurés).

2.4.4 Allocation des produits financiers

Les produits et charges de placement sont enregistrés au compte de résultat technique de l'activité vie. En fin d'exercice, les parts des produits nets de placements rémunérant, d'un côté, les capitaux propres et de l'autre, les provisions techniques non-vie sont respectivement transférées au compte de résultat non technique et au compte de résultat de l'activité non-vie, pour des montants calculés selon l'article 337-11 du règlement ANC 2015-11.

Au 31 décembre 2019, les produits nets des placements ont été réaffectés du compte de résultat vie au compte de résultat non technique pour un montant de 6.2 millions d'euros.

2.4.5 Règles d'imputation des frais généraux par destination

En cours d'exercice, les charges relatives aux frais généraux sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur engagement. Lors de l'arrêté, ces comptes sont soldés par affectation des charges vers des comptes de charges par destination.

Les charges sont ainsi réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres,
- frais d'acquisition,
- frais d'administration,
- charges des placements,
- autres charges techniques.

Le reclassement des charges s'effectue directement sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative, chaque fois que l'affectation directe est possible.

Toutes les dépenses non affectables directement à une destination sont enregistrées dans des centres analytiques pour être ensuite réparties par l'application de clés de répartition, révisées à chaque clôture et fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables et directement liés à la nature des charges concernées.

3. EVENEMENTS POST CLOTURE

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggravaient si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Pour Spirica, les conséquences directes en lien avec l'impact de cette crise restent impossibles à déterminer à ce stade.

4. INFORMATIONS SUR LE BILAN

4.1 Mouvements sur les actifs incorporels

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	846	55	0	0	900
Autres actifs incorporels	19 977	1 525	4 260	0	17 242
Immobilisations en cours	775	1 738	0	1 525	988
Total valeurs brutes	21 598	3 318	4 260	1 525	19 130

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	31/12/2018	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	774	57	0	0	831
Autres actifs incorporels	13 121	1 404	3 728	0	10 797
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
Total amortissements ou provisions	13 896	1 461	3 728	0	11 629

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2018	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels	72	-2	0	0	70
Autres actifs incorporels	6 856	121	532	0	6 445
Immobilisations en cours	775	1 738	0	1 525	988
Total valeurs nettes	7 702	1 857	532	1 525	7 501

Les « autres actifs incorporels » correspondent à l'investissement informatique engagé pour le système de gestion des contrats d'assurance vie et capitalisation « Sylvéa ». Ils comprennent également la valeur d'acquisition de portefeuille des contrats UAF cédés par Prédica à Spirica.

4.2 Mouvements sur les placements

4.2.1 Terrains et constructions

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Terrains et Constructions	574 979	660 790	-620 578	0	615 191
Total valeurs brutes	574 979	660 790	-620 578	0	615 191

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	Montant cumulé à l'ouverture	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	Montant cumulé à la clôture
Terrains et Constructions	0	0	0	0	0
Total amortissements ou provisions	0	0	0	0	0

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2018	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Terrains et Constructions	574 979	660 790	-620 578	0	615 191
Total valeurs nettes	574 979	660 790	-620 578	0	615 191

4.2.2 Entreprises liées et participations

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours					
Actions ou autres titres à revenus variable	38 135	10 604	-562	15 346	63 523
Obligations ou autres titres à revenus fixes	100 315	0	-52 047	9 365	57 633
Dépôts					
Prêts					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Placements afférents aux contrats en unités de compte					
Total valeurs brutes	138 450	10 604	-52 609	24 711	121 156

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	31/12/2018	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours					
Actions ou autres titres à revenus variable					
Obligations ou autres titres à revenus fixes	43	-11	148		180
Dépôts					
Prêts					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Placements afférents aux contrats en unités de compte					
Total amortissements ou provisions	43	-11	148	0	180

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2018	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Actions ou autres titres à revenus variable	38 135	10 604	-562	15 346	63 523
Obligations ou autres titres à revenus fixes	100 272	11	-52 195	9 365	57 452
Dépôts	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0
Placements afférents aux contrats en unités de compte	0	0	0	0	0
Total valeurs nettes	138 407	10 615	-52 757	24 711	120 975

4.2.3 Autres placements

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0				0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	3 055 202	638 004	-140 430	-9 365	3 543 411
Actions ou autres titres à revenus variable	1 042 200	1 609 154	-1 313 753	-15 346	1 322 254
Prêts	143 585	97 315			240 900
Dépôts	100 590	0			100 590
Placements afférents aux contrats en unités de compte	2 978 813	1 676 921	-1 022 777		3 632 957
Total valeurs brutes	7 320 390	4 021 394	-2 476 960	-24 711	8 840 112

(en milliers d'euros)

AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	Montant cumulé à l'ouverture	Dotations	Reprises	Transferts et autres mouvements	Montant cumulé à la clôture
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0				0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	17 472	3 520	-2 089		18 903
Actions ou autres titres à revenus variable	0				0
Prêts	0				0
Dépôts	1 088	151			1 239
Placements afférents aux contrats en unités de compte	0				0
Total amortissements ou provisions	18 560	3 671	-2 089	0	20 142

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	31/12/2018	Augmentations nettes de Dotations	Diminutions nettes de reprises	Transferts et autres mouvements	31/12/2019
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0	0
Obligations ou autres titres à revenus fixes	3 037 731	634 484	-138 341	-9 365	3 524 509
Actions ou autres titres à revenus variable	1 042 200	1 609 154	-1 313 753	-15 346	1 322 254
Prêts	143 585	97 315	0	0	240 900
Dépôts	99 502	-151	0	0	99 351
Placements afférents aux contrats en unités de compte	2 978 813	1 676 921	-1 022 777	0	3 632 957
Total valeurs nettes	7 301 831	4 017 723	-2 474 871	-24 711	8 819 971

4.2.4 Etat récapitulatif des placements

	(en milliers d'euros)			(en milliers d'euros)		
	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
I. PLACEMENTS						
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	615 191	610 863	667 088	574 979	574 979	616 862
2. Actions et autres titres à revenus variables, autres que les parts d'OPCVM	348 272	348 272	415 397	307 910	307 910	312 959
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	415 543	415 543	430 997	384 035	384 035	372 014
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	621 962	621 962	624 296	388 390	388 390	384 067
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	3 601 044	3 581 961	3 880 904	3 155 517	3 138 003	3 313 594
6. Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
7. Autres prêts et effets assimilés	240 900	240 900	240 900	143 585	143 585	143 585
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	100 590	99 351	118 115	100 590	99 502	115 255
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	0	0	0	0	0	0
10. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte :	3 632 958	3 632 958	3 632 958	2 978 813	2 978 813	2 978 813
Placements immobiliers	1 594 591	1 594 591	1 594 591	1 205 388	1 205 388	1 205 388
Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	41 614	41 614	41 614	25 286	25 286	25 286
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	388 577	388 577	388 577	294 809	294 809	294 809
Autres OPCVM	1 305 660	1 305 660	1 305 660	1 179 191	1 179 191	1 179 181
Obligations et autres titres à revenu fixe	301 516	301 516	301 516	274 139	274 139	274 139
11. Autres instruments financiers à terme :	2 338	1 823	236	2 338	2 156	1 753
Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0	0	0	0
Stratégies de rendement	2 338	1 823	236	2 338	2 156	1 753
Autres opérations	0	0	0	0	0	0
II. TOTAL DES PLACEMENTS (lignes 1 à 11)	9 578 796	9 553 632	10 010 871	8 036 157	8 017 373	8 238 903
a) Dont :						
- Placements évalués selon l'article R 343-9 et IFT rattachés	3 813 012	3 792 175	4 104 090	3 307 224	3 288 440	3 479 462
- Placements évalués selon l'article R 343-10 et IFT rattachés	2 132 827	2 128 489	2 273 823	1 750 120	1 750 120	1 780 828
- Placements évalués selon l'article R 343-13 et IFT rattachés	3 632 957	3 632 957	3 632 957	2 978 813	2 978 813	2 978 813
- Placements évalués conformément à l'article 28 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004 (PERP)	0	0	0	0	0	0
- Autres instruments financiers à terme	0	0	0	0	0	0
Total a)	9 578 796	9 553 632	10 010 871	8 036 157	8 017 373	8 238 903
b) Dont :						
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	9 478 206	9 454 280	8 892 757	7 935 566	7 917 871	8 123 648
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés	0	0	0	0	0	0
- Valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	100 590	99 351	118 115	100 590	99 502	115 255
- Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France	0	0	0	0	0	0
- Autres affectations ou sans affectation	0	0	0	0	0	0
Total b)	9 578 796	9 553 632	10 010 871	8 036 157	8 017 373	8 238 903

4.2.5 Instruments financiers à terme

	(en milliers)	
	31/12/2019	31/12/2018
POSITIONS EN COURS	2 338	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :	2 338	2 338
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0
- stratégies de rendement	2 338	2 338
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :	2 338	2 338
- opérations sur un marché de gré à gré	0	0
- opérations sur des marchés réglementés ou assimilés	2 338	2 338
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risques de marché, notamment :	2 338	2 338
- risque de taux d'intérêt	2 338	2 338
- risque de change	0	0
- risque sur actions	0	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instruments :	2 338	2 338
- contrats d'échange	0	0
- contrats de garantie de taux d'intérêt	2 338	2 338
- contrats à terme	0	0
- options	0	0
Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durées résiduelles des stratégies selon les tranches :	2 338	2 338
- de 0 à 1 an	0	0
- de 1 à 5 ans	0	0
- plus de 5 ans	2 338	2 338

4.3 Tableau des filiales et participations

Cf.

Annexe

2

4.4 Opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

4.4.1 Actifs et passifs se rapportant aux entreprises liées et aux participations

	(en milliers d'euros)		
	Entreprises liées	Participations	TOTAL
ACTIF			
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0
dont créances sur les preneurs d'assurance	0	0	0
dont créances sur les intermédiaires d'assurance	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Autres créances	0	0	0
Autres actifs	0	7 207	7 207
Compte de régularisation actif	0	0	0
TOTAL ACTIF	0	7 207	7 207
PASSIF			
Provisions techniques	90 866	5 280	96 146
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	2 965	2 965
dont dettes sur les preneurs d'assurance	0	0	0
dont dettes sur les intermédiaires d'assurance	0	2 965	2 965
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 659	0	2 659
Autres dettes	1 555	0	1 555
Compte de régularisation passif	0	0	0
TOTAL PASSIF	95 081	8 245	103 325

4.4.2 Engagements hors bilan relatifs aux entreprises liées et aux participations

Non applicable pour Spirica.

4.5 Renseignements concernant les entreprises dont la société est l'associé indéfiniment responsable

Non applicable pour Spirica.

4.6 Comptes de régularisation actif et passif

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2019	31/12/2018
Compte de régularisation actif		
Intérêts et loyers acquis non échus	49 842	49 442
Différences sur prix de remboursement à percevoir	10 122	8 336
Frais d'acquisition reportés	0	0
Évaluation technique de réassurance et coassurance	0	0
Autres comptes de régularisation actif	3 044	3 224
dont Instruments financiers à terme	1 823	2 156
TOTAL ACTIF	63 008	61 001
Compte de régularisation passif		
Produits à répartir	0	0
Placements en attente	0	0
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	31 666	28 006
Évaluation technique de réassurance et coassurance	0	0
Autres comptes de régularisation de passif	0	0
dont Instruments financiers à terme	0	0
TOTAL PASSIF	31 666	28 006

4.7 Etat des créances et dettes

	(en milliers d'euros)			
	Montant brut au	Degré de liquidité et d'exigibilité		
VENTILATION DES CREANCES	31/12/2019	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Primes restant à émettre	0	0	0	0
Autres créances nées d'opérations directes	4 487	3 509	977	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0
Autres créances :	24 984	24 978	6	0
- Personnel	4	4	0	0
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	12 732	12 732	0	0
- Débiteurs divers	12 248	12 242	6	0
- Capital appelé non versé	0	0	0	0
TOTAL CREANCES	29 471	28 487	983	0

(en milliers d'euros)

VENTILATION DES DETTES	Montant brut au	Degré de liquidité et d'exigibilité		
	31/12/2019	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations directes	18 397	18 397	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 894	3 894	0	0
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0
Autres dettes	306 720	306 720	0	0
- Titres de créance négociable émis par l'entreprise	0	0	0	0
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	278 633	278 633	0	0
- Personnel	1 928	1 928	0	0
- État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	16 819	16 819	0	0
- Créanciers divers	9 341	9 341	0	0
TOTAL DETTES	329 011	329 011	0	0

4.8 Fonds propres et quasi-fonds propres

4.8.1 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capitaux propres au 31/12/2018	Affectation du résultat N-1	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N		Variations au cours de l'exercice N			Capitaux propres au 31/12/2019
			Augmentation de capital	Autres variations	Capital	Dividende	Autres variations	
Capital social	181 045	0	0	0	50 000	0	0	231 045
Primes liées au capital social	508	0	0	0	0	0	0	508
Réserve de réévaluation	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves indisponibles	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserve spéciale des plus values à long terme (a)	0	0	0	0	0	0	0	0
Réserve de capitalisation (b)	18 276	0	0	0	0	0	1 140	19 417
Réserves réglementées (a+b)	18 276	0	0	0	0	0	1 140	19 417
Autres réserves	964	0	0	0	0	0	363	1 327
Écart résultant de changement de méthodes	0	0	0	0	0	0	0	0
Report à nouveau	29 946	11 765	0	0	0	0	0	41 711
Résultat de l'exercice	11 765	-11 765	0	0	0	0	11 736	11 736
TOTAL	242 505	0	0	0	50 000	0	13 239	305 744

4.8.2 Composition du capital social

Au 31 décembre 2019, le capital s'élève à 231 044 641 euros divisé en 453 028 708 actions de 0,51 euro de nominal.

4.8.3 Composition de l'actionnariat

Actionnaire	Nombre d'actions	% de détention
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	453 028 704	100%
Daniel COLLIGNON	1	0%
Jean-Jacques DUCHAMP	1	0%
Marie-Pierre GONTARD	1	0%
Frédéric THOMAS	1	0%
TOTAL	453 028 708	100%

4.8.4 Emprunt subordonné

(en milliers d'euros)

Nature juridique de la dette	Montant de la dette (en milliers d'euros)	Devise	Taux d'intérêt	Échéance
Passifs subordonnés				
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	30 000	K - EUR	6,89%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	11			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	30 000	K - EUR	4,38%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	50			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	15 000	K - EUR	4,22%	DUREE INDETERMINEE
- Intérêts courus	164			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	20 000	K - EUR	4,75%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	21			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	40 000	K - EUR	4,39%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	1 358			
- Emprunts et titres subordonnés admis en constitution de la marge de solvabilité	20 000	K - EUR	4,85%	DUREE DETERMINEE
- Intérêts courus	252			

4.9 Provisions techniques non-vie

4.9.1 Provisions pour risques en cours et prévisions de recours

Non applicable pour Spirica.

4.9.2 Evolution au cours des 3 derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision brute pour sinistres à payer

Non applicable pour Spirica.

4.10 Provision pour risques et charges

	(en milliers d'euros)				
	31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2019
Provisions pour retraites	253	38	0	0	291
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	126	0	0	-6	120
TOTAL	379	38	0	-6	411

4.11 Divers engagements hors bilan

	(en milliers d'euros)		
	Valeur brute 2019	Valeur brute 2018 - Pro Forma*	Valeur brute 2018
Engagements donnés	386 432	280 065	280 065
Avals, cautions et garanties de crédit données	0	0	0
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	0	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	386 432	280 065	280 065
Autres engagements donnés	0	0	0
Valeurs appartenant à des institutions financières	0	0	0
Autres valeurs détenues	0	0	0
Total	386 432	280 066	235 916

*En raison d'une erreur opérationnelle, la colonne 2018 du tableau des engagements donnés n'a pas été correctement alimentée dans les annexes 2018.

Les montants corrects sont ceux présentés dans la colonne « Valeur Brute 2018 Pro Forma ».

	(en milliers d'euros)
	Valeur brute
Engagements reçus	200 000
Avals, cautions et garanties de crédit reçues	0
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	200 000
Autres engagements reçus	0
Valeurs appartenant à des institutions financières	0
Autres valeurs détenues	0
Total	200 000

5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Résultat technique par catégorie Vie

Cf. annexe 1

5.2 Résultat technique par catégorie Non Vie

Non applicable pour Spirica.

5.3 Ventilation des primes brutes et des commissions

5.3.1 Primes brutes émises

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	31/12/2019	31/12/2018
Primes d'Assurance directe en France	1 391 849	1 013 388
Primes d'Assurance directe dans l'Union Européenne (hors France)	0	0
Primes d'Assurance directe hors Union Européenne	0	0
Dont Primes des acceptations en réassurance	0	0
TOTAL	1 391 849	1 013 388

5.3.2 Commissions afférentes à l'assurance directe

Le montant des commissions afférent à l'assurance directe, comptabilisé pendant l'exercice, est de 67 714 milliers d'euros.

Ce montant comprend les commissions de toute nature allouées aux courtiers de l'entreprise et aux différents partenaires de production et gestion, et notamment les commissions d'acquisition, de renouvellement, d'encaissement, de gestion et de service après vente.

5.3.3 Mouvements de portefeuille

Non applicable pour Spirica.

5.4 Produits et charges des placements

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des participations	2 714	1 888
Revenus des placements immobiliers	69 974	68 628
Revenus des autres placements	119 087	112 893
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	0	0
Sous Total Revenu des placements	191 775	183 409
Autres produits des placements	14 267	15 000
Profits provenant de la réalisation des placements	27 615	42 163
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	233 656	240 573
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	-15 041	-13 347
Autres charges des placements	-10 603	-6 754
Pertes provenant de la réalisation des placements	-9 634	-34 087
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	-35 278	-54 189
REVENUS FINANCIERS DES PLACEMENTS	198 378	186 384

5.5 Variation des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2019	31/12/2018
Charges des provisions d'assurance vie	420 745	206 298
Intérêts techniques incorporés	0	0
Participations aux bénéfices incorporées directement	0	0
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	63 010	56 994
Différence de conversion (+ ou -)	0	0
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et à la clôture	483 755	263 293

5.6 Participation des assurés

	(en milliers d'euros)				
Désignation	Exercices				
	2019	2018	2017	2016	2015
A- Participation aux résultats totale	81 840	75 061	54 790	56 088	51 077
Dont :					
A1 : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	63 010	56 994	47 692	46 757	39 001
A2 : Variation de la provision pour participation aux bénéfices	18 830	18 067	7 098	9 331	12 076
B- Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 331-3					
Dont :					
B1 : Provisions mathématiques moyennes (1)	4 892 852	3 926 966	3 164 238	2 860 542	2 305 125
B2 : Montant minimal de la participation aux résultats	35 801	34 478	33 773	44 819	43 426
B3 : Montant effectif de la participation aux résultats (2)	81 840	75 061	54 790	56 088	51 077
B3. a : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	63 010	56 994	47 692	46 757	39 001
B3. b : Variation provision pour participation aux bénéfices	18 830	18 067	7 098	9 331	12 076

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 331-3

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 331-3

5.7 Charges de personnel

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2019	31/12/2018
Salaires	5 175	4 730
Charges sociales	2 572	2 708
Autres	358	507
TOTAL	8 105	7 946

Le volume d'heures de formation au titre du CPF pour l'exercice 2019 est de 2 384 heures sans demande de formation

5.8 Produits et charges exceptionnelles

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Reprise de la provision pour investissement	0	0
Reprise sur les provisions réglementées	0	0
Reprise à la provision pour risques et charges	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0
Total Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles		
Dotation à la provision pour investissement	0	0
Dotation aux provisions réglementées	0	0
Dotation à la provision pour risques et charges	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0
Total charges exceptionnelles	0	0

5.9 Autres produits et charges non techniques

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2019	31/12/2018
Autres produits non techniques		
7510000000 Récupération frais	0	0
7530000000 Jetons de présence	0	5
7520000000 Utilisation ou reprises de provisions (*1)	599	-312
Total autres produits non techniques	599	-308
Autres charges non techniques		
6580000000 Charges non techniques - autres charges	0	0
Total autres charges non techniques	0	0

(*1) L'exercice 2019 est marqué par une dotation à la réserve de capitalisation, en comparaison.

Dotation de 1,7 M€ à la réserve de capitalisation, soit un produit fiscal de 0,6 M€.

5.10 Impôts sur les bénéfices

5.10.1 Analyse de la charge d'impôts

Spirica a constaté une provision pour charge d'impôt dans ses comptes au titre de 2019 pour un montant de 1 407K€ qui se décompose ainsi :

- IS : 1 386K€
- Contribution sociale : 21K€

L'IS réel au titre de 2018, provisionné pour un montant de 1 809K€ a été réglé pour un montant de 1 660K€ en 2019 ce qui a généré un produit d'IS de 149K€.

Spirica a également perçu des intérêts moratoires d'un montant de 29K€ en lien avec la restitution d'IS obtenue en 2019 suite à la réclamation faite auprès de l'administration fiscale fin 2018, correspondant à une correction de la fiscalisation des revenus des SCPI pour lesquels nous avons appliqué le principe de transparence fiscale. La réclamation avait été faite au titre des exercices 2016 et 2017 respectivement à hauteur de 187K€ et 936K€.

5.10.2 Informations sur la situation fiscale différée

(en milliers d'euros)			
Nature	31/12/2019	31/12/2018	Variation
1. Décalages temporaires	-2 713	1 895	-4 608
Provisions réglementées	3 091	2 016	1 075
Produits non taxables temporairement	-8 401	-595	-7 806
Charges non déductibles temporairement	2 596	473	2 123
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés	0	0	0
2. Éléments à imputer	2 268	7 029	-4 761
Déficits reportables fiscalement	2 268	7 029	-4 761
Moins values à long terme	0	0	0
3. Éléments de taxation éventuelle	0	0	0
Montants nets	-446	8 923	-9 370

5.10.3 Intégration fiscale

Spirica est membre du groupe fiscal constitué par la société Crédit Agricole SA au titre d'une convention d'intégration fiscale à partir du 1^{er} janvier 2011.

Crédit Agricole SA effectue directement auprès de l'administration fiscale le paiement de l'IS pour le compte de Spirica, comme si Spirica était seule.

L'impôt sur les sociétés de Spirica ne fait pas l'objet d'une répartition assise sur le résultat d'ensemble du groupe, il n'y a donc pas de différence :

- entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire ;
- entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale ;

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Effectif moyen du personnel

	31/12/2019	31/12/2018
Direction	0	0
Cadres	78	71
Non Cadres	22	24
TOTAL	100	95
dont		
Effectifs commerciaux	0	0
Effectifs administratifs	100	95
TOTAL	100	95

6.2 Consolidation

Les comptes de SPIRICA sont consolidés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes du Crédit Agricole Assurances (CAA) au titre de la consolidation assurance, société anonyme au capital de 1 490 403 670 euros divisé en 149 040 367 actions d'une valeur nominale de 10 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451746077, et dont le siège social se situe 50-56 rue de la Procasson à Paris 15ème.

6.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux organes de direction de la société ne sont pas mentionnées car cela reviendrait à donner une information individuelle.

6.4 Détail des engagements des Contrats Diversifiés

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2019	31/12/2018
Engagements d'assurance libellés en euros	0	0
- dont provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	0	0
- dont provisions mathématiques des rentes en cours de service	0	0
Engagements d'assurance libellés en unités de compte	0	0
Provision technique de diversification	409	448
Provision pour participation aux bénéfices	0	0
Réserve de capitalisation	0	0
Provisions pour risque d'exigibilité	0	0
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes	0	0
Provisions techniques spéciales complémentaires	0	0
Total des provisions techniques issues des opérations d'assurance réalisées dans le cadre des Contrats Diversifiés	409	448

6.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes n'est pas mentionné dans cette annexe. Ces informations sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés des entités consolidantes.

7. ANNEXES

7.1 Annexe 1 : Résultat technique par catégories

	1	2	3	4	5	8	9	11	13	19
	(en milliers d'euros)									
	Contrats de capitalisation		Autres contrats individuels via (1)		Contrats en unités de comptes (2)		Contrats d'assurance sur la vie diversifiés		Acceptations en réassurance (Vie)	
	Prime unique (ou versements libérés)	Prime périodique	Contrats individuels temporaires décès (1)	Prime unique (ou versements libérés)	Prime périodique	Prime unique (ou versements libérés)	Prime périodique	PERP (3)	Contrats d'assurance sur la vie diversifiés	Total Assurance vie
1. Primes	104 770	0	2	657 435	0	629 642	0	0	0	1 391 849
2. Charges des prestations	-65 886	0	0	-308 367	0	-134 007	0	0	-47	-516 672
3. Charges des provisions d'Assurance Vie et autres provisions techniques	-43 780	0	0	-387 387	0	-778 949	0	0	39	-1 199 655
4. Ajustements ACAV	0	0	0	0	0	304 045	0	0	7	304 052
A) Solde de souscription	-4 896	0	2	-38 339	0	20 731	0	0	-1	-20 426
5. Frais d'acquisition	-895	0	0	-5 814	0	-8 048	0	0	0	-15 757
6. Autres charges de gestion nettes	-5 200	0	504	-24 401	0	-37 334	0	0	-2	-67 167
B) Charges d'acquisition et de gestion nettes	-6 095	0	504	-30 215	0	-46 382	0	0	-2	-82 924
7. Produit net des placements	20 296	0	0	141 757	0	28 749	0	0	-40	192 176
8. Participation aux résultats et intérêts techniques	-8 965	0	0	-72 874	0	0	0	0	0	-81 839
C) Solde financier	11 331	0	0	68 883	0	29 749	0	0	-40	110 337
9. Primes cédées	0	0	-83	0	0	0	0	0	0	-83
10. Part des réassureurs dans les charges prestations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions d'Assurance Vie et autres provisions techniques	0	0	-323	0	0	0	0	0	0	-323
12. Part des réassureurs dans la participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs	0	0	-60	0	0	0	0	0	0	-60
D) Solde de réassurance	0	0	-466	0	0	0	0	0	0	-466
Résultat technique (A+B+C+D)	340	0	40	329	0	4 088	0	0	-43	6 521
Hors compte:	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14. Montant des rachats	65 011	0	0	244 037	0	133 803	0	0	47	442 604
15. Intérêts techniques bruts de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16. Provisions techniques brutes à la clôture	800 518	0	0	4 293 976	0	3 679 192	0	0	409	8 865 359
17. Provisions techniques brutes à l'ouverture	743 500	0	0	3 756 380	0	2 983 508	0	0	448	7 583 901
(1) y compris groupes ouverts										

(2) Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte

(3) Plans d'Epargne Retraire Populaire relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003

7.2 Annexe 2 : Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros)

Informations financières	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-Part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2019		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursée	Coutions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Filiales et participations				Brute	Nette						
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1) Filiales (50% au moins détenues par la société)											
UAF LIFE PATRIMOINE SA	1 301	4 266	1	7 137	7 137	0	0	33 761	605	0	
Société de courtage ISR COURTAGE SA	70	256	1	70	70		0	233	106	0	
Société de courtage											
2) Participations (10 à 60% du capital détenu par la société)											
	0	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangère (ensemble)				0	0	0	0			0	
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0	
x				0	0	0	0			0	
x				0	0	0	0			0	
x				0	0	0	0			0	